

Première partie :

La naissance de l'Union départementale et les enjeux de la scission dans le département

L'histoire de la Confédération générale du travail est une histoire mouvementée, objet depuis sa création de multiples tensions, qui se soldent à trois reprises par des scissions. Le contexte économique et surtout politique est bien souvent à l'origine des luttes intestines. Les événements qui se déroulent au niveau de la confédération se répercutent inévitablement sur les organisations interprofessionnelles locales. En ce qui concerne le département de Maine et Loire, une étude sur le contexte des deux premières divisions de la CGT a été réalisée dans le cadre d'un mémoire d'Histoire¹. Pour ma part, il me semble indispensable de préciser dans quel contexte économique, politique et social va se dérouler cette nouvelle scission, avant de s'attarder sur son impact sur le syndicalisme angevin.

A. Le contexte, économique, politique, et social du département.

1. La situation économique du département au lendemain de la guerre.

¹ CHEVREUL Denis, *La CGT à Angers et Trélazé, 1922-1939 : d'une scission à l'autre*, maîtrise d'Histoire, université d'Angers, 1998, 205 p.

Angers est la principale ville du Maine et Loire, tant par sa taille que par son activité et les services administratifs qui y sont installés. Elle dénombre 94 408 habitants au recensement de population du 10 mars 1946. Les trois sous-préfectures sont de petite, voir même de très petite envergure : Cholet avec 26 086 habitants, Saumur avec 17 635 habitants et Segré avec 5 259 habitants. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces villes « n'avaient que peu changé depuis le XIXe siècle »².

Contrairement à d'autres départements, le Maine et Loire est peu concerné par les dégâts consécutifs à la guerre. Dans l'ensemble, les centres nerveux de l'économie ne sont pas touchés. Ceci peut s'expliquer par l'absence de violents combats dans la majeure partie du département et par le fait d'une économie basée essentiellement sur l'agriculture, comme l'indique le préfet dans un rapport datant de 1947, « le Maine et Loire offre un harmonieux ensemble de ressources agricoles et industrielles, les premières étant plus importantes que les secondes »³.

De tradition économique rurale, « sa population est surtout agricole » et « la paysannerie recouvre les 7/8 du département » encore en 1947. Saumur est la ville du département la plus endommagée par les bombardements, mais son économie reposant essentiellement sur l'agriculture et la viticulture est relativement épargnée. Malgré le manque de matériaux de semences et de main d'œuvre, et bien que les grandes entreprises de mousseux soient contraintes de réduire d'un tiers leur activité, l'arrondissement reste pendant et après-guerre relativement prospère⁴. Le Segréen dispose également d'une économie essentiellement basée sur l'agriculture, sous forme de petites exploitations de polyculture et de quelques exploitations herbagères de moyenne et petite importance.

² Jacques Jeanneau, *Les villes de l'Anjou, Angers, Cholet Saumur au milieu du XXe siècle*, Nantes, Ouest Editions, 1993, p.121.

³ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1947.

⁴ Idem.

Or, cette prédominance rurale indéniablement jouer en faveur de la population qui semble ne pas avoir trop souffert des restrictions alimentaires durant l'Occupation.

Les groupements industriels quant à eux se situent autour d'Angers. L'industrie du textile et de l'habillement concentre le potentiel ouvrier le plus conséquent, comptant deux entreprises de plus de 50 ouvriers. L'entreprise Bessonneau est le plus gros employeur avec ses 1 748 ouvriers dans son usine du Mail en 1947, le second étant Excelsia avec 96 ouvriers⁵ et les ardoisières de Trélazé à la périphérie d'Angers.

L'exploitation des richesses du sous-sol engendre l'existence de petits centres industriels miniers dans l'arrondissement de Segré, comprenant les mines de fer de Segré et de Chazé-Henry, employant environ 300 ouvriers en 1947, mais tournant au ralenti depuis la Libération ; les ardoisières de Combrée, Noyant La Gravoyère et La Pouëze, qui ont toujours fonctionné normalement, même pendant le conflit. Le Segréen possède également quelques établissements prospères, n'ayant subi aucun dommage, dans l'industrie du textile et plus particulièrement des tanneries de Candé, Pouancé et Segré.

Mais le potentiel industriel est localisé principalement dans le Choletais, « qui ajoute à ses traditionnelles fabriques de textiles, de puissantes usines de chaussures et (...) des usines d'industrie lourde »⁶. La ville bénéficie en fait de trois décentralisations stratégiques ; en 1936, celle de la Société française radioélectrique (SFR), spécialisée dans la conception et la production de matériels de télécommunications pour usages tant militaires que civils; en 1937, celle de la Société alsacienne de constructions métalliques (SACM) qui emploie 257 ouvriers en 1947⁷, et en 1943, celle de l'usine métallurgique de la société Ernault-Batignolles, repliée

⁵ Archives CGT, UD 9, liste des entreprises de plus de 50 ouvriers, datée du 24/11/47.

⁶ Idem.

⁷ Idem.

de Nantes bombardée, fabriquant des machines-outils⁸. Les ouvriers travaillant dans ces usines viennent gonfler les chiffres de la population de la capitale des Mauges.

Si le secteur industriel de la région choletaise est dans une phase ascendante, celui de l'industrie textile est en nette récession. Déjà en difficulté avant le conflit, le renouvellement du matériel des usines n'a pu être effectué à cause des perturbations de la guerre entraînant un véritable essoufflement. Cette activité n'atteint que 65 à 70 % de la production d'avant guerre, et celle de la chaussure, seulement 75 % en 1947⁹.

Pendant l'Occupation, les effectifs des usines et des carrières furent largement diminués. Les principales raisons étaient le manque de matières premières et la réquisition des hommes pour le service du travail obligatoire. Au sortir de la guerre, les effectifs sont en hausse, sans pour autant égaler ceux de l'entre-deux-guerres, les matières premières étant plus nombreuses mais arrivant avec difficultés jusqu'aux usines, ralenties par les destructions des voies de communication.

En effet, même si ces villes n'ont pas été le théâtre de violents affrontements, 56 ponts ont été détruits et seulement 22 sont reconstruits en 1947. Pour ce qui est des logements, 12 262 habitats sont détruits, seulement 4 107 sont réparés totalement et 4 615 le sont partiellement cette année là. La reconstruction s'effectue fort lentement « par manque de matériaux, d'argent et de main d'œuvre qualifiée »¹⁰.

L'économie du département, sans être prospère, n'a pas tellement été éprouvée par les dommages de guerre. L'industrie traditionnelle du textile s'effondre, alors que le secteur industriel semble prendre de l'ampleur, mais dans des proportions gardées en regard du retard accusé. La reconstruction se présente donc comme un véritable problème que les municipalités ont le devoir de résoudre.

⁸ Jacques Jeanneau, « La diversification des activités de Cholet au second vingtième siècle » dans « Les industries textiles dans l'Ouest, XVIIIe-XXe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 97, n°3, 1990, pp. 419-430.

⁹ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1947.

¹⁰ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1947.

2. L'expression politique dans le département.

Au lendemain de l'instauration de la IV^e République, quelle est l'orientation politique des principales villes du département : Angers, Cholet, Saumur et Segré ? Est-elle différente de celle d'avant-guerre ? Quelle conséquence a-t-elle pour l'expression du syndicalisme ? Et qu'elle est la relation des responsables syndicaux avec ces partis politiques ?

Les élections municipales organisées dans le cadre de la politique d'épuration dès 1945 permettent le renouvellement des maires et des adjoints dans un esprit de renouveau et de reconstruction.

Dans l'arrondissement d'Angers, ces élections n'ont pas modifié fondamentalement les positions acquises avant la guerre par les partis politiques, sauf dans la ville elle-même, où la liste du bloc des gauches est élue entièrement, fait sans précédent dans les annales politiques du département¹¹, tandis que l'ensemble de l'arrondissement se situe plutôt à droite avec l'émergence du MRP, développé dans le département à partir de 1944.

La SFIO qui possédait une grande influence, surtout à Angers et Trélazé avant la guerre, conserve ses positions et double même le nombre de ses élus au conseil municipal d'Angers, bénéficiant « du discrédit qui frappe les partis de droite à la Libération »¹². Ce parti recrute surtout ses adhérents dans le milieu des fonctionnaires. Son activité est relatée dans *l'Effort Social*, qui paraît de nouveau après une suspension pendant le conflit. La fédération y exprime, notamment ses idées sur la question syndicale. Certains militants de la CGT adhèrent à cette fédération et y exercent même des responsabilités, à l'image de Louis

¹¹ Idem.

¹² Christine Bard, Frédéric Dabouis, Anthony Gouas, « Socialismes » dans Maillard Jacques, *Angers, XX^e siècle*, p. 283.

Toutain, trésorier depuis la Libération¹³ de la section SFIO d'Angers et futur trésorier de l'UD CGT-Force ouvrière.

Les noms d'Antoinette Desgages ou de Gustave Musseau font l'objet, au moment de la scission, de vives critiques de la part des ex-unitaires qui les accusent de compromission avec ce parti politique, retournant ainsi les faits qui leur sont reprochés. Mais, il est à noter qu'aucun de ces militants ex-confédérés ne participe aux élections politiques, ni ne rédige d'articles dans le journal de la fédération contrairement aux ex-unitaires.

La SFIO va souffrir cependant d'une rapide érosion et lors des élections municipales du 19 octobre 1947. Victor Chatenay, militant RPF devient maire. Ce dernier, selon un rapport du préfet, « jouit dans la plupart des milieux angevins d'une grande considération due à sa grande simplicité, à son caractère affable et surtout au prestige de son passé de grand résistant »¹⁴.

Si les relations des responsables de l'UD CGT semblent avoir été de bonne qualité avec le maire socialiste depuis 1945, nous pouvons nous demander si ce virement à droite de la municipalité ne va pas tout de même engendrer des difficultés d'expression pour le mouvement syndical. Il est difficile de répondre à cette question puisque la correspondance de l'UD avec la mairie est très pauvre pour cette année 1947 et inexistante après la scission. Comment pouvons nous interpréter cet état de fait ? Il est possible d'imaginer qu'une probable correspondance exposant les responsables de l'UD à des controverses comme l'octroi de subventions par exemple, ait été supprimée. Mais il est certainement plus réaliste de penser à de simples échanges de convenance, sans intérêt particulier se résumant à des convocations ou bien à une véritable absence d'échanges postaux. En outre, Il est tout à fait probable que le maire d'Angers, fraîchement élu au moment de la scission de la CGT, agisse plutôt en faveur de Raymond Patoux et de l'Union départementale CGT-Force ouvrière. En effet, plusieurs

¹³ Isabelle Couturier, *La SFIO dans le Maine et Loire, 1945-1969*, mémoire d'Histoire, université d'Angers, 1999, p. 25.

¹⁴ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1947.

éléments les lient ; Victor Chatenay, « partisan de la liberté, (...) est farouchement anticommuniste »¹⁵ et est résistant de surcroît comme Patoux.

Le Parti communiste, quant à lui, est incontestablement celui qui a vu accroître ses effectifs le plus considérablement après le conflit. En 1945, il est d'ailleurs représenté pour la première fois au conseil municipal d'Angers avec 11 élus, dont certains sont également des militants de la CGT. Germain Le Marc, par exemple, est membre de la commission administrative de l'UD et adjoint au maire socialiste en tant que militant communiste. Lors des élections générales du 21 octobre 1945, ce dernier ainsi que René Girault présentent leur candidature sur la liste de la fédération de Maine et Loire du Parti communiste français¹⁶. La plupart de ces militants actifs à la fois au Parti communiste et à la CGT rédigent des articles pour le journal de la fédération *Le Ralliement*¹⁷. L'effervescence communiste aboutit à l'élection d'un maire, André Dautel, à Trélazé, fief du syndicalisme révolutionnaire, où les principes de la charte d'Amiens sont très présents. L'indépendance syndicale, règle essentielle de cette tradition, peut-elle être alors respectée ?

« Pays de foi et de tradition, placé au centre même de la région où s'est déroulée la guerre de Vendée »¹⁸, les membres des assemblées locales de l'arrondissement de Cholet appartiennent de façon coutumière et majoritairement au Parti républicain libéral (PRL) et au Mouvement républicain populaire (MRP).

Les scores obtenus par le MRP lors des différentes consultations électorales et référendum de 1945 et 1946 en font un parti dont l'influence ne cesse de s'accroître. Celle-ci est due principalement à l'ascendant du clergé sur les électeurs de l'arrondissement. La SFIO qui recueille un certain nombre de voix lors des premières consultations voit son influence

¹⁵ Michel Catala, « Victor Chatenay et l'évolution politique de la ville d'Angers de 1947 à 1959 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, T 1, 1996, p. 114.

¹⁶ Archives UD CGT, fonds privé René Girault.

¹⁷ Pour la période concernée, il est possible de consulter la collection complète de ce journal aux Archives départementales de Maine et Loire sous la cote 111JO1.

¹⁸ ADML, 303W9, monographie départementale, rapport sur les municipalités, 1947.

décroître en faveur du Parti communiste qui compte de nombreux adhérents, notamment à Cholet parmi les ouvriers des usines métallurgiques décentralisées. Cette situation choletaise pèse considérablement sur le déroulement des événements au moment de la scission. Les militants ayant rejoint la confédération Force ouvrière se trouvent en prise avec un maire, Francis Bouet, et une municipalité de tendance MRP qui leur est peu favorable, et une forte majorité de syndiqués ex-unitaires.

Dans l'arrondissement de Saumur, trois grands partis s'imposent depuis la Libération, le MRP, auquel adhère Emmanuel Clairefond, maire de Saumur, le Parti socialiste et le Parti communiste. Ce dernier quasiment inexistant avant la guerre prend une ampleur importante sans atteindre pour autant celle du Parti socialiste. En effet, la région principalement agricole « ne se prête pas à une forte extension du communisme et reste traditionnellement conservatrice ou axée vers le MRP »¹⁹. Tout comme dans le Choletais, la situation s'avère délicate pour les militants rejoignant la fraction Force ouvrière de la CGT. La municipalité est plutôt favorable à la CFTC et soutient la fraction communiste de la CGT.

L'arrondissement de Segré, de petite envergure, n'a pas subi de dégâts pendant le conflit, placé en dehors des itinéraires stratégiques d'une part et d'autre part, ne couvrant aucune activité (ou très peu) de résistance armée du fait d'un terrain peu favorable. L'épuration administrative est quasiment inexistante dans cet arrondissement. Fernand Rossignol, maire de Segré depuis les élections municipales de 1945, indépendant de droite, se tient en dehors de l'activité de tous les partis et sert d'arbitre. « Fief incontesté des partis de droite et d'extrême droite »²⁰, cet arrondissement n'a pas échappé à l'évolution politique et sociale qui s'est manifestée dans l'ensemble du pays depuis la Libération. L'élément caractéristique a été la progression constante du MRP, qui semble répondre « aux tendances

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

profondes d'une population foncièrement chrétienne, mais également soucieuse du progrès social »²¹.

Bien que la Libération ait été le point de départ d'une extension de l'influence du Parti socialiste et du Parti communiste, le département offre traditionnellement une expression politique de droite plutôt modérée, ayant pour but de « jeter un pont entre droite et gauche, donner la priorité aux réformes sociales et aux transformations économiques plutôt qu'à la politique partisane, à l'action sur le terrain plutôt qu'aux débats d'idées ». Toutefois, le courant strictement laïque est laissé à l'écart²², dans un département où la CFTC, majoritaire, est plus en phase avec le milieu catholique et modéré que la CGT, puis la CGT-Force ouvrière. Dans quel contexte social se déroule la scission ?

3. Main d'œuvre et patronat dans le contexte de la Reconstruction.

Les années d'après guerre sont des années consacrées à la Reconstruction. La vie est difficile dans les villes, peut-être même plus que sous l'Occupation. Le Maine et Loire offrant des ressources excédentaires en produits du sol, notamment en blé, bétail, beurre, œufs, foin, souffre des réquisitions en faveur des autres départements et régions françaises plus démunies, notamment la région parisienne²³. A la confiscation des biens du sol s'ajoute la pénurie des denrées transformables et de ce fait l'Anjou est lui aussi tributaire du reste de la France. La population des villes doit donc subir les contraintes de la pénurie alimentaire au moins jusqu'à

²¹ Idem.

²² Jean-Luc Marais, « Démocratie Chrétienne » dans Maillard Jacques, *Angers, XXe siècle*, Ville d'Angers, 2000, p. 87.

²³ ADML, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1947. Informations fournies également par Raymond Patoux lors de l'entretien du 18 mars 2003, RP1A.

1949. La classe ouvrière est évidemment la plus exposée à ces problèmes de ravitaillement, mais aux problèmes de logement et de chômage²⁴ également.

La plupart des habitations des principales villes étaient déjà vétustes et « notoirement insuffisantes²⁵ » avant la guerre. La crise du logement ne fait donc que s'aggraver pendant le conflit et par la suite, pour atteindre son paroxysme au début des années 50.

En 1947 à Saumur, il manque environ 1032 logements selon une enquête des services départementaux du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme²⁶. Ce manque de logements est un des facteurs du mécontentement des ouvriers au lendemain de la guerre, travaillant dans des conditions déplorables pendant plus de 40h et vivant dans des taudis ou des baraquements au mieux.

Le chômage est un fléau qui vient s'ajouter au souci du ravitaillement et du logement. Selon une note du directeur du service départemental du MRU au préfet en date du 2 mars 1946, la ville d'Angers comptait 200 à 300 chômeurs et celle de Saumur environ 50. Les chiffres avancés au-delà de leur approximation, doivent être utilisés avec précaution puisque le nombre d'individus se faisant inscrire aux services de la main d'œuvre ne représente qu'une partie de l'ensemble des effectifs licenciés ou des personnes sans emploi.

D'après une note du 16 janvier 1948 du directeur de la section départementale du Travail et de la Main d'œuvre²⁷ aux inspecteurs et contrôleurs du Travail et de la Main d'œuvre de Maine et Loire, le nombre des ouvriers sans emploi inscrits à l'office s'accroît chaque jour. Il est passé de 175 inscrits pour 1947, chiffre présenté comme celui d'une situation normale, à 227 au 15 janvier 1948 pour Angers, Cholet et Saumur. Bien que ces chiffres soient difficiles à vérifier, l'importance quantitative des chômeurs peut nous étonner,

²⁴ Les informations concernant la situation du chômage en Maine et Loire porteront sur l'année 1948, aucune information n'ayant été trouvée pour 1947.

²⁵ Jacques Jeanneau, *Les villes d'Angers*, ... op. cit. p. 41.

²⁶ Idem.

²⁷ Cette structure assure le recensement des chômeurs et propose des emplois. C'est le pendant de l'actuelle Agence nationale pour l'emploi instaurée en 1967.

alors que cette période de reconstruction et de redémarrage de la production devrait occuper l'ensemble de la population. Le manque de matières premières et la mévente des produits dont le coût est trop élevé sont les causes principales de ce taux de chômage dans ces villes où tout est à reconstruire.

Qui sont ces ouvriers qui emplissent les usines et s'organisent dans ces structures ?

La classe ouvrière en Maine et Loire est composée essentiellement des ouvriers des industries du textile et de l'habillement, de ceux de la métallurgie pour les villes d'Angers et Cholet, de ceux de l'exploitation du sous-sol avec les carrières de Trélazé et du Segréen, et dans une moindre mesure de ceux de l'industrie agroalimentaire du Saumurois.

L'homogénéisation induite par la stabilité des structures industrielles depuis les années 1930 et l'hérédité professionnelle renforce le sentiment de la génération ouvrière des années 1930-1950 de son appartenance à une classe particulière. A cela s'ajoutent les luttes sociales qui poussent les ouvriers à s'organiser dans le cadre de deux confédérations, la CGT et la CFTC pour défendre leurs intérêts²⁸. Au lendemain de la guerre, les revendications justement ne manquent pas, offrant alors un rôle de première importance aux syndicats. C'est un résistant, Raymond Patoux²⁹ qui prend en main la Bourse du Travail et l'UD CGT à partir du 21 décembre 1944, contraignant Raymond Déaud³⁰, secrétaire général pendant l'Occupation, à céder sa place. Sur le plan départemental, les effectifs de la CGT progressent avec 16 000 syndiqués en 1944, 21 000 en 1946³¹ et environ 27 000 en 1947 répartis dans 221 syndicats³².

²⁸ Dominique Borne, *Histoire de la société française depuis 1945*, Armand Colin, (coll. Cursus), Paris 1992, 3^e éd., pp. 23-24.

²⁹ Cf. notice biographique, pp. 186-190.

³⁰ Cf. « L'Occupation, "un passé qui ne passe pas" », première partie, chapitre C, paragraphe 1, p. 58. Cf. également à la réflexion sur le syndicalisme sous l'Occupation en Maine et Loire de Jean-Pierre Le Crom, dans son ouvrage *Syndicats nous voilà !* op. cit. pp. 239-246.

³¹ Christine Bard, « Syndicats », op. cit., p. 295.

³² Pour l'année 1947, les résultats obtenus ont été calculés sur la base du nombre de timbres payés dans l'année, à partir des livres de comptabilité. Cf. troisième partie, chapitre A, introduction p. 133.

Le tableau ci-dessous, présente le détail du nombre d'adhérents pour chaque Union locale CGT en 1947, permettant de tirer des conclusions sur la répartition géographique du syndicalisme ouvrier dans le département avant la scission :

	Union départementale CGT	Union locale d'Angers	Union locale de Cholet	Union locale de Saumur	Union locale de Segré	Syndicats isolés
Effectifs	27 160	14 622	4 187	1 110	1 357	5 935
Nombre de syndicats	221	88	29	15	15	74

Le syndicalisme ouvrier CGT, faible à Saumur et même à Cholet et d'une façon générale dans le secteur du textile, était plus développé à Angers-Trélazé chez les métallurgistes de Montrejeau et surtout chez les ardoisiers³³ et mineurs du Segréen comparativement à la population de l'arrondissement. Le nombre de syndicats isolés est important, il s'agit en grande partie des ouvriers agricoles, des ouvriers des laiteries, des métiers de la finance (agents du trésor, contributions indirectes etc.) auxquels s'adjoignent les syndicats isolés "géographiquement", notamment dans la métallurgie.

La CFTC instaurée à l'échelle nationale en 1919 ne prend corps véritablement dans le département qu'en 1928 et est présidée par Raymond Bougis. Ce dernier est toujours à la tête de l'UD CFTC en 1947 et est donc le seul interlocuteur syndical de Raymond Patoux depuis la Libération jusqu'à 1948, date à laquelle elle rassemble 13 000 adhérents³⁴. Si à la suite de la rupture de la CGT, certains ouvriers sont passés à la CFTC, nous pouvons affirmer sans

³³ Jacques Jeanneau, *Les villes...* op. cit. p. 100.

³⁴ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1953.

prendre trop de risque qu'ils ont été peu nombreux, du fait du caractère chrétien de l'organisation. Les effectifs de 1948 ne doivent donc pas être très différents de ceux de 1947. Par ailleurs, il faut noter que la CFTC occupe une place importante dans la vie syndicale du département déjà à cette époque, notamment dans l'industrie choletaise où elle est l'organisation la plus représentative.

Face à la classe ouvrière et aux syndicalistes les patrons qui sont pour certains maires de quelques villes principales du département, s'organisent. Eugène Moreau, directeur général en 1941, puis président directeur général à partir de 1947 et jusqu'à 1960 de la société anonyme des établissements Bessonneau (SAEB), président de la chambre de commerce d'Angers et M. Soulèz-Larivière, président directeur général de la Commission des ardoisières, présenté comme un patron antisocial hostile à l'évolution, farouche adversaire de l'application du statut des mineurs dans les ardoisières³⁵, sont les quelques personnalités éminentes du patronat angevin. Il ne faut pas oublier non plus les différents maires des principales villes comme Emmanuel Clairefond, maire MRP de Saumur et directeur de la graineterie Tessier ou Francis Bouet, maire MRP de Cholet, gérant d'une fabrique de tissus, blanchiment, tissage et teintures groupant 240 ouvriers et employés connu pour faire peu d'effort afin d'améliorer le matériel de ses usines³⁶ ou encore Victor Chatenay, maire RPF d'Angers, directeur des Etablissements Brisset, chaîne d'épicerie à succursales multiples qui s'étend sur tout le département³⁷.

Pour faire face à ces organisations ouvrières, des syndicats professionnels sont créés par les patrons³⁸. Au niveau national, le Conseil national du patronat français (CNPF), est mis sur pied en 1946. N'ayant pas les informations suffisantes pour dater la naissance exacte de

³⁵ Idem.

³⁶ Idem.

³⁷ Michel Catala, « Victor Chatenay ... op. cit. p. 114.

³⁸ Les informations sur le patronat angevin sont consignées dans un rapport du préfet datant de 1953. Nous n'avons pas trouvé d'informations sur la période antérieure, néanmoins, ces informations nous permettent de cerner les caractéristiques de cette catégorie sociale.

l'organisation du patronat angevin, nous pouvons aisément penser qu'il suit d'assez près. Les patrons angevins adhèrent à des syndicats professionnels regroupés dans une fédération, la Fédération patronale de l'Anjou (FPA) ; elle-même adhère à la Fédération des associations régionales, porte-parole des patrons de la province auprès du CNPF.

A partir de 1951, c'est Henri Andrieu, directeur d'une des grandes usines de création de chaussures du département, la société des Chaussures économiques de l'Ouest, qui préside la FPA³⁹. N'ayant pas trouvé la trace d'un président avant cette date, nous pouvons imaginer que c'est seulement à partir de là que les syndicats professionnels se regroupent dans cette fédération.

En 1953, la fédération compte 53 syndicats affiliés regroupant environ 4000 adhérents. En principe, celle-ci ne rassemble que les adhérents des syndicats professionnels, mais elle reçoit également certaines adhésions individuelles. Les principaux syndicats professionnels du département sont le Groupement des industriels métallurgistes (GIMAR), la Chambre syndicale du bâtiment, les Carrières et matériaux (CEM) et la Chambre syndicale régionale des entreprises de confection masculine de l'Ouest⁴⁰ ; ce qui correspond inévitablement aux industries traditionnelles les plus importantes du département. Les ouvriers en général et les syndicalistes en particulier sont donc confrontés à un patronat organisé et puissant.

L'accumulation des privations et des conditions de vie misérables engendrent la colère de la classe ouvrière. Au niveau national comme au niveau local, des mouvements revendicatifs prennent forme et dans le département « les problèmes d'approvisionnement et de coût de la vie provoquent des grèves et des manifestations qui attirent des milliers d'Angevins dans les rues »⁴¹ en 1947.

Si les grèves du début de l'année sont suivies et même soutenues par les ex-confédérés de la CGT, celles de la fin de l'année font l'objet de débats nourris aussi bien au sein de la

³⁹ ADML, 303W9, monographie départementale, rapport du préfet datant de 1953.

⁴⁰ Idem.

⁴¹ Christine Bard, « Syndicats » dans Jacques Maillard, op. cit., p. 295.

confédération qu'entre les membres de la commission administrative de l'UD CGT. Un militant de tendance ex-unitaire, Audrain, signale « l'étonnement de ses camarades des métaux lorsqu'ils verront que l'UD ne prend pas l'initiative de manifester, comme cela s'est produit dans d'autres départements ⁴²», soulignant de ce fait un sentiment de retard. Patoux, secrétaire général de l'UD, proche du groupe Force ouvrière, relève la parole d'Audrain et lui rétorque que bien au contraire, « ils sont en avance puisqu'ils ont déjà posé ce problème en Juillet, alors que personne n'avait encore réagi »⁴³. Ces divergences reposent à l'échelle nationale sur le refus pour les ex-confédérés de participer à des manifestations « où les motivations politiques et sociales deviennent inextricables⁴⁴ ». Patoux, à l'échelle locale, ne concentre pas le refus de participer à ces manifestations sur des problèmes politiques, mais plutôt sur la déception des résultats obtenus par les mouvements du début de l'année.⁴⁵ Il justifie leur non-intervention derrière la crainte d'être « obligés de faire des promesses à nos camarades (...) que nous ne pourrions pas réaliser » et de prendre le risque de ne plus « trouver personne derrière nous, au moment où il nous faudra peut-être déployer toutes nos forces ». L'influence du Parti communiste sur la CGT en Maine et Loire n'est donc pas la même qu'au niveau de la confédération, ceci étant lié à une minorité de militants ex-unitaires pour une majorité de militants ex-confédérés.

Les mouvements revendicatifs de la fin de cette année 1947, accroissent les divergences au sein de la CGT entre les ex-unitaires et les ex-confédérés au niveau de la confédération, mais aussi au niveau local. C'est dans cette situation difficile d'après-guerre et dans un contexte social tendu que va se dérouler la scission.

⁴² ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT, 20 septembre 1947.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT*, Paris, Editions Complexe, (coll. Questions au XXe siècle), 1995, p. 230.

⁴⁵ Sur les deux accords signés entre la CGT et le CNPF, concernant l'amélioration des conditions salariales, le second est refusé par le gouvernement quelques jours plus tard.

B. Le déroulement de la scission.

La naissance de l'UD CGT-Force ouvrière de Maine et Loire a suivi de peu celle de la confédération. Dans le contexte local relativement difficile d'après guerre, où les préoccupations sont à la reconstruction et à l'amélioration des conditions de vie, comment cette division se passe-t-elle ? Comment est-elle perçue ? Qui touche-t-elle ? Se justifie-t-elle dans le département ?

L'UD étant en relation avec les UL des grandes villes et sous-préfectures du département, il est indispensable de mesurer la teneur de l'événement dans chacune de ces zones géographiques.

Le principal enjeu est celui de la représentativité, de la « continuité de la véritable CGT ».

1. La rupture d'une institution.

Les accords du Perreux signés dans la clandestinité le 17 avril 1943 entre les unitaires et les confédérés présente à la Libération une image forte et unie de la CGT, associée aux nouvelles institutions et inspirant le programme du Conseil national de la Résistance ; elle « apparaît comme devant jouer un rôle fondamental dans la "France recommencée" »⁴⁶.

Mais ce n'est qu'une façade car « cette réunification laisse coexister les fractions qui se partagent la CGT depuis 1936 »⁴⁷. Après la guerre, la donne n'est plus la même qu'en 1939 et les communistes ont peu à peu conquis les syndicats par leur influence, dans la clandestinité d'abord, puis dans la CGT réunifiée à partir de 1943. Héros de la Résistance, ils acquièrent de droit un rôle de premier plan dans la réorganisation du mouvement syndical et

⁴⁶ Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, PUF, (coll. QSJ ?), 1982, p. 5.

⁴⁷ Idem.

dans la politique d'épuration menée dans les départements⁴⁸. Ainsi en 1945, les ex-unitaires renversent les proportions de 1939 et deviennent majoritaires dans les Unions départementales, excepté 14 d'entre elles dont celle du Maine et Loire, et « contrôlent 21 fédérations sur 30 »⁴⁹.

Pourquoi l'Union départementale de Maine et Loire fait-elle partie de cette minorité ?

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, certains d'entre eux seront développés plus en détail au cours de l'étude, mais dès maintenant, il est possible d'indiquer que ce sont les femmes et les hommes, les circonstances, mais aussi les traditions syndicales qui sont à l'origine de cette particularité.

A l'anticommuniste très vif exprimé par une grande partie de la population angevine s'ajoutent des éléments beaucoup plus concrets qui vont justifier la prédominance des militants non communistes sur les ex-unitaires au sein de l'UD. Après la guerre, le mouvement syndical doit retrouver les repères qui ont été perdus durant l'Occupation⁵⁰. Raymond Patoux, résistant, impliqué dans la CGT clandestine est mandaté par un secrétaire confédéral clandestin de tendance ex-confédérée pour prendre en main et assurer la réorganisation de l'UD CGT de Maine et Loire dès la Libération. Selon Patoux, « il m'avait été conseillé [certains secrétaires confédéraux de la CGT clandestine de tendance ex-confédérée] d'agir vite dès la Libération, car au fur et à mesure de l'avancée des alliés, le premier souci des communistes FTP⁵¹ était d'occuper militairement les Bourses du Travail en expulsant vigoureusement les responsables » et « trois jours après la prise de possession de la

⁴⁸ Pour plus de détails sur l'épuration syndicale, cf. ouvrage de Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats nous ...*, op. cit., pp. 365-376.

⁴⁹ Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, QSJ ? op. cit., p. 7.

⁵⁰ Cf. « l'Occupation, "un passé qui ne passe pas" », première partie, chapitre C, paragraphe 1 p. 58.

⁵¹ Francs-tireurs et partisans Français (FTP ou FTPF) est une organisation militaire de résistance créée en 1942, constituée en grande partie de communistes, dont beaucoup avaient combattu dans les Brigades internationales en Espagne. Les FTP formèrent une véritable armée populaire et furent intégrés aux Forces françaises de l'intérieur à partir de 1944.

Bourse du Travail d'Angers (...) une équipe de FTP se présente, mitraillette en bandoulière, mais il était trop tard pour eux »⁵².

L'une des raisons pour lesquelles l'UD CGT de Maine et Loire ne serait pas dominée par des ex-unitaires résiderait donc dans cette conquête de la Bourse du Travail d'Angers par Raymond Patoux et un ensemble de militants non communistes de la CGT clandestine. En effet, ce groupe impose donc une commission administrative provisoire composée de 12 militants ex-confédérés et 6 militants ex-unitaires, cette répartition étant basée sur les engagements pris lors des accords du Perreux⁵³. Ces différents facteurs justifient donc cette situation propre au département.

Quelles sont les raisons de la scission et comment se traduisent-elles dans les faits ?

Dès le mois de septembre 1945, au cours d'une réunion du comité confédéral national, la division entre les deux tendances est de nouveau à l'ordre du jour, symbolisée par l'institution d'un double secrétariat général avec Benoît Frachon comme leader de la fraction ex-unitaire, et Léon Jouhaux pour la fraction ex-confédérée, qui cette fois-ci est minoritaire.

Au congrès de 1946, la minorité ne recueille qu'un peu plus de 20 % des mandats et les débats de plus en plus vifs ne facilitent pas la politique de reconquête du pouvoir au sein de la confédération ou de "redressement interne" envisagée par les amis de Jouhaux. Plusieurs grèves ont lieu cette année là, notamment dans le secteur du livre en janvier, des PTT en août et des fonctionnaires des finances en septembre ; les minoritaires récupèrent ce mouvement de contestation et en usent contre la politique de la majorité. Mais, cette entreprise ne provoque pas l'effet escompté puisque désabusés les membres de la Fédération des PTT décident de partir et de créer un comité d'action syndicaliste (CAS). Ce départ concerne « la majorité de la minorité de la CGT, à Angers notamment »⁵⁴.

⁵² Archives personnelles de Raymond Patoux, notes écrites en vue d'un discours prononcé en 1987 à l'occasion des quarante ans de l'Union départementale CGT-Force ouvrière.

⁵³ Notes personnelles de Raymond Patoux, reprises à l'oral lors de l'entretien du 18 mars 2003, RP3B.

⁵⁴ Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 2003, RP3B.

En 1947, les cheminots appartenant à la minorité ex-confédérée, « considérant que plus aucun redressement n'était possible à l'intérieur de cette fédération, décident également de la quitter pour créer une autre organisation syndicale »⁵⁵ comme c'est le cas en Maine et Loire, où un CAS est créé à la suite des grèves du mois de juin. Louis Bellanger, jeune cheminot, n'est pas syndiqué à l'époque, mais il participe à des réunions syndicales organisées par la CGT. Il n'a jamais voulu adhérer car participant aux réunions régulièrement, il trouvait étrange qu'« il y ait à chaque fois la tribune de Georges Morand, député communiste, de Sicard et Marie, conseillers municipaux communistes », alors que pour lui « un syndicat devait être neutre »⁵⁶.

Lors des grèves du mois de juin 1947, des meetings avaient lieu dans la gare de marchandises à Angers dans lesquelles se tenaient de vives discussions. Jean Garnier⁵⁷, militant syndicaliste de tendance ex-confédérée, manifeste son désaccord face aux propositions des militants de tendance ex-unitaire. A partir de là, des rassemblements de militants ex-confédérés se tiennent en dehors de ceux de la CGT. La proposition de “redressement interne” par le groupe Force ouvrière ne satisfait pas les cheminots qui décident d'adhérer au CAS « car ça faisait plus masse que Force ouvrière⁵⁸ ». Ils rejoindront l'UD CGT-Force ouvrière dès que la scission de décembre 1947 sera prononcée.

En 1947, « Crise politique et difficultés sociales nourrissent la déception et la rancœur ouvrière »⁵⁹. Cette année est véritablement essentielle dans l'histoire de la CGT, concrétisant la rupture des tendances.

⁵⁵ Louis Botella, *Force ouvrière chez les cheminots de la Libération à 1954, la voie de l'indépendance*, Brissac-Quincé, Editions du Petit Pavé, 2002, p. 41.

⁵⁶ Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

⁵⁷ Jean Garnier sera élu secrétaire général de l'UD CGT-Force ouvrière après le départ de Raymond Patoux, en 1956 et conservera cette responsabilité jusqu'à 1969. Cf. notice biographique p. 184.

⁵⁸ Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

⁵⁹ Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT...*, op. cit. p. 229.

Au niveau international, le « contexte exacerbe les oppositions »⁶⁰. A l'image du Parti communiste, les ex-unitaires refusent le plan Marshall d'aide économique à la reconstruction de l'Europe, présenté le 5 juin 1947.

A l'inverse la tendance ex-confédérée, rassemblée dans le groupe des "amis de Force ouvrière" accueille cette mesure assez favorablement, effrayée par l'idée d'une mainmise de plus en plus importante du Parti communiste sur la CGT. Ce sentiment est de surcroît renforcé par l'instauration le 5 octobre du Kominform structurant la politique de Staline.

En politique intérieure, la rupture gouvernementale entre les socialistes et les communistes est effective à la suite de la révocation des ministres communistes du gouvernement Ramadier le 5 mai.

De nombreux mouvements de colère éclatent au mois de juin se soldant sur un bilan plutôt négatif pour la classe ouvrière. A la fin de l'année les ex-unitaires lancent et soutiennent de nouvelles grèves assez violentes, au cours desquelles naissent des frictions avec ceux de la tendance ex-confédérée, notamment chez les cheminots angevins, qui ne « voulaient pas faire la grève ; « ils [les unitaires] nous ont forcés à la faire »⁶¹. Les ex-confédérés mettent en cause le noyautage de la CGT par le Parti communiste : « en juin, quand on voulait continuer la grève, la CGT voulait l'arrêter parce que le Parti communiste avait décidé de l'arrêter »⁶² ce qui aboutit à la scission.

Selon les statuts de la Confédération générale du travail, un congrès confédéral national doit avoir lieu annuellement ; il est inscrit pour les 12 et 13 novembre 1947.

⁶⁰ Ibid. p. 230.

⁶¹ Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

⁶² Idem.

Or, les minoritaires convoquent pour les 8 et 9 novembre un colloque à Paris, salle Lancry, craignant lors de ce CCN des débats animés, une prise de parole réduite et ayant le « sentiment quand même d'une nécessité de durcissement »⁶³.

Ce colloque réunit seulement des membres du CCN et des militants responsables de Fédérations et d'Unions départementales qui débattent sur les conditions et les méthodes à employer pour endiguer « les déviations que les communistes entendaient imposer à [leur] vieille CGT »⁶⁴.

Mais, il n'est aucunement question d'une scission lors de cette réunion, « les socialistes réformistes n'étaient pas tellement prêts et en fin de compte, personne ne souhaitait la scission »⁶⁵.

L'ambiance au sein de la confédération devait être assez étrange. Les minoritaires pour la plupart réformistes, sont en contradiction avec la politique menée par les majoritaires, mais ne veulent pas pour autant l'abandonner. Les majoritaires de tendance communiste, conscients de ces divergences, savent que la majorité des adhérents est derrière eux et se trouvent de fait en position dominante. Cette situation est toute différente en Maine et Loire, puisque ce sont « les minoritaires » qui sont majoritaires.

Au cours du CCN, une conciliation est tentée afin d'unifier les grèves en cours. Elle échoue sur une idée de Benoît Frachon qui propose de procéder à la consultation de l'ensemble des travailleurs, organisés et inorganisés, sur l'action à mener par la CGT. Les minoritaires refusent, heurtés par cette initiative qu'ils estiment contraire à la tradition syndicale et par « le commencement de l'application des mots d'ordre donnés par Moscou à toutes ses filiales »⁶⁶.

⁶³ Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 2003, RP3B.

⁶⁴ Notes manuscrites de Raymond Patoux, reprises à l'oral lors de l'entretien du 18 mars 2003, RP3B.

⁶⁵ Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 2003, RP3B.

⁶⁶ Idem.

Entre temps, les grèves se durcissent à travers le pays en particulier dans le Nord et à Marseille, inquiétant par leur caractère insurrectionnel, aujourd'hui remis en question, la minorité réformiste de tendance socialiste, rassemblée dans le groupe des "amis de Force ouvrière". Une deuxième conférence est organisée les 18 et 19 décembre 1947, salle des Horticulteurs, décrétant la scission.

Comment réagit, Raymond Patoux, représentant du Maine et Loire par rapport aux événements ? Quelle position est adoptée ?

Le secrétaire général de l'UD de Maine et Loire relate le déroulement de cette deuxième réunion avec un regard très critique, dénonçant l'attitude de certaines personnes de tendance socialiste. Il admet qu'il y a eu « des cassages de gueule » lors des grèves, mais il leur reproche à ces quelques militants d'avoir « su en rajouter », « leurs interventions à la tribune ayant pour conséquence de créer un climat considérant la rupture comme irréversible et conduisant nos responsables confédéraux et moi-même, à accepter un fait devenu impossible à endiguer »⁶⁷.

Cette tournure ne plaît pas à Raymond Patoux qui optait plutôt pour un rassemblement des minorités non communistes dans une structure fractionnelle au sein de la CGT, laquelle aurait pu servir de pôle d'attraction, comme le précise la teneur de son intervention à la conférence de la salle Lancry⁶⁸. Il souligne : « j'ai fait comme les autres, j'ai souscrit à la décision du retrait des confédéraux, provoquant la situation de la scission et puis après, je suis rentré à Angers avec Chevrollier », le secrétaire de l'UL d'Angers depuis la Libération.

L'attitude et le sentiment de Raymond Patoux, ont un intérêt particulier, témoignant des divergences de point de vue au sein de la minorité, face aux décisions à prendre et à la gêne occasionnée par la division du mouvement syndical émanant de cette situation.

⁶⁷ Les citations utilisées sont tirées des notes personnelles de Raymond Patoux, reprises à l'oral lors de l'entretien tenu le 18 mars 2003 et enregistrées sur la cassette cotée RP3B.

⁶⁸ Cahiers d'Histoire, *Aux origines de la CGT FO, 1947-1948*, Paris, Fédéchimie CGT-FO, 1998, pp. 24-25. Cf. annexe 3 pp. 196-197.

Comment est reçue la nouvelle de la rupture en Maine et Loire ? Comment se déroule-t-elle ?

La presse locale rapporte les événements et en fait ses premières pages. Dans l'article du *Courrier de l'Ouest* des samedi 20 et dimanche 21 décembre 1947, la neutralité domine dans l'ensemble. Celui-ci titré « Scission Syndicale, “ Force ouvrière” rompt avec la CGT et crée une nouvelle centrale »⁶⁹ donne simplement les résultats des votes fédéraux et des groupes départementaux.

Ce journal local né à la Libération, est dirigé par un conseil d'administration dominé par la tendance MRP. Cette majorité lui confère un caractère social et catholique, « reflétant la mentalité conservatrice et légaliste de la population angevine »⁷⁰. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse d'une proximité de corps et d'esprit plutôt favorable à la CFTC encore peu développée, qu'à la CGT et la CGT-Force ouvrière. Cette raison peut être l'objet de cette apparente neutralité.

Il est intéressant par ailleurs, de se pencher la réaction des partis politiques habituellement associés à ces deux fractions.

L'Effort Social,⁷¹ organe de la fédération du Parti socialiste de Maine et Loire, consacre plusieurs articles concernant ce sujet depuis le CCN de la CGT des 12 et 13 novembre jusqu'à l'annonce de la scission. Ces quelques titres indiquent clairement le parti pris de la fédération socialiste pour la fraction Force ouvrière : dimanche 16 novembre, « Force ouvrière se dresse contre la bolchevisation de la CGT », dimanche 30 novembre est publiée la résolution « Force ouvrière » et dimanche 28 décembre, « La véritable CGT continue avec Force ouvrière ». Il est essentiel par ailleurs de noter que ces titres sont les mêmes que ceux de l'organe du Parti, *Le Populaire*. Les événements sont considérés à l'échelle nationale, mais aucun jugement n'est porté sur la situation en Maine et Loire.

⁶⁹ ADML, 30JO4, *Le Courrier de l'Ouest*, juillet-décembre 1947.

⁷⁰ Jean Goblet, « Presse », dans Jacques Maillard, *Angers XXe siècle*, op. cit., pp. 240-246.

⁷¹ ADML, 57JO2, *L'Effort Social*, 1941-1948.

Le Ralliement,⁷² journal de la fédération du Parti communiste de Maine et Loire présente, dans son numéro du 27 décembre 1947, un article du député communiste Georges Morand qui à l'inverse ne se contente pas d'analyser les événements à l'échelle nationale, mais critique vivement l'attitude des anciens responsables de l'UD CGT, les associant au secrétaire de la fédération du Parti socialiste, Cormier.

En fonction des affinités et des liens des partis politiques avec les tendances syndicales, la nouvelle de la scission est analysée à plus ou moins grande échelle.

De la même façon, la nouvelle est plus ou moins bien admise au sein de l'UD en fonction des tendances et des centres de préoccupation, un militant ne réagit pas de la même manière qu'un simple adhérent. Les militants ex-confédérés admettent cette décision sans trop de problème. En revanche, elle est nettement moins bien acceptée par les ex-unitaires qui contrairement à la situation nationale se trouvent dans une position minoritaire. Pourtant selon Patoux, « les communistes » comme il les appelle, ne lui ont pas posé de problème en général, mais « les plus durs, ont été ceux de Cholet, qui étaient des communistes un peu plus fanatisés que les autres »⁷³.

Le 23 décembre 1947, les responsables de l'UD lancent un appel, « à tous les syndicats pour rejoindre la nouvelle confédération appelée provisoirement Force ouvrière ».⁷⁴ Le 27 décembre est réuni la commission administrative de l'UD, au cours de laquelle va être prise la décision d'adhésion à la CGT-Force ouvrière. L'irrégularité de la méthode peut être reprochée à Patoux et à ses amis. En effet, celui-ci soucieux de conserver le contrôle de la Bourse du Travail s'est « bien gardé de provoquer un congrès extraordinaire », comme il était tenu de le faire suivant les statuts de l'Union départementale sachant qu'il « aurait été mis en

⁷² ADML, 111JO1, *Le Ralliement*, 1945-1951. Pour plus de détails sur les relations entre le Parti communiste, les militants CGT et les militants Force ouvrière, cf. « la déchirure dans les faits », première partie, chapitre B, paragraphe 2, p. 43.

⁷³ Idem.

⁷⁴ Archives personnelles de Raymond Patoux, notes écrites en vue d'un discours prononcé en 1987 à l'occasion des quarante ans de l'Union départementale CGT-Force ouvrière. Cf. Appel des travailleurs à rejoindre les groupes Force ouvrière, annexe 4 pp. 201-203.

minorité »⁷⁵. En effet, si les militants proche de la tendance Force ouvrière admettent cette décision, ce n'est visiblement pas le cas de la majorité des adhérents qui se soucie peu des querelles politiques, mais se concentrent sur la défense de leurs intérêts au sein de la structure traditionnelle et rassurante que représente la CGT.

L'ordre du jour de cette commission administrative concerne « l'examen de la situation créée (actuellement) dans le mouvement syndical français », or Patoux tient « à présenter en premier lieu, les questions diverses, qui intéressent particulièrement la question financière »⁷⁶. Personne n'est dupe et il est évident que même si l'UD est confrontée à des problèmes financiers, la vente du matériel est une anticipation sur le partage des biens corrélatif à la scission. Cette division est d'ailleurs concrétisée par le vote de la résolution⁷⁷ d'adhésion à la CGT-Force ouvrière adoptée par 10 voix (Patoux, Chevrollier, Toutain, Lescop, Nion, Musseau, Richou, Périer, Langlais, Chevallier) contre 8 (Girault, Audrain, Launay, Plesant, Soulard, Jolivet, Jung), ce même jour.

Cette façon de procéder peut être considérée comme une méthode peu scrupuleuse, les aveux arrivant tardivement, alors que les repères sont fixés et les mauvais souvenirs de la scission atténués. Mais il faut bien noter que des deux côtés, pour les militants, tous les moyens sont bons quant il s'agit de défendre leurs idées, mais aussi leurs biens.

La naissance officielle de l'UD CGT-Force ouvrière est sanctionnée par un congrès constitutif, tenu le 13 juin 1948. Les responsables qui étaient à la tête de l'UD CGT et de l'UL d'Angers sont reconduits dans leur fonction. La situation est différente dans les Unions locales de Cholet, Segré et Saumur où la majorité est de tendance communiste.

⁷⁵ Citations tirées des archives personnelles de Raymond Patoux, notes écrites en vue d'un discours prononcé en 1987 à l'occasion des quarante ans de l'Union départementale CGT-Force ouvrière.

⁷⁶ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT du 27 décembre 1947.

⁷⁷ Cf. annexe 5 p. 204.

De son côté l'UD CGT tient son congrès, quinze jours avant, le 30 mai 1948. Etienne Bouley en prend la tête et René Girault, ancien membre de la commission administrative avant la scission, prend celle de l'UL d'Angers⁷⁸.

Cette rupture de l'institution entraîne une réorganisation des structures assez complexe. Elle engendre par ailleurs, une véritable déchirure entre les femmes et les hommes qui la composent et la font vivre. Les sentiments que fait naître cette division vont s'exprimer par des mots, mais aussi des gestes.

2. La déchirure dans les faits.

La scission au-delà de la division d'une institution est celle de militants, compagnons de lutte, collègues de travail, voir même amis.

Etudier les sentiments induits par la rupture nécessite l'application d'un regard très critique sur les principaux écrits de l'époque. Les écrits contemporains des événements ne peuvent être analysés de la même façon que les témoignages plus récents tributaires de l'altération du temps sur la mémoire.

Cet événement est-il aussi violent que le laissent soupçonner les mots et les actes ? Tentons de mesurer l'ampleur de cette scission dans l'esprit des militants en Maine et Loire.

En étudiant les procès verbaux, les circulaires et les articles des journaux internes ou locaux, nous pouvons prendre conscience de la diversité du vocabulaire utilisé par les deux organisations issues de la scission qui se présentent alors comme de redoutables adversaires.

⁷⁸ Archives UD CGT, UD 146, compte rendu du congrès de l'UD CGT de 1948.

Du côté des militants de la CGT, les éléments de confrontation à l'échelle locale sont moindres. La plupart du temps, ce sont les thèmes d'affrontement nationaux qui sont repris et appliqués à la situation locale, incriminant essentiellement les militants et les responsables de l'UD CGT-Force ouvrière. Les principaux reproches sont formulés dans le cadre des réunions des instances dirigeantes dès avant la séparation et surtout après, mais aussi dans l'organe de la fédération du Parti communiste de Maine et Loire, *Le Ralliement*. A la lecture de ce journal, il est aisé de remarquer qu'un bon nombre de militants, adhérant à la CGT après la division, participent activement à sa rédaction.

La relation de ces militants avec le Parti communiste n'est plus à prouver⁷⁹, mais l'analyse de l'imbrication des revendications de ces deux institutions dans ce journal se révèle être intéressante.

Au niveau local, les militants de la CGT mettent en avant des arguments basés sur des abus de pouvoir. René Girault lors du premier congrès de l'UD CGT après la scission, présente Patoux et les militants Force ouvrière comme « les gens qui s'étaient maintenus à la direction de l'Union départementale à la faveur d'artifice de statuts », qui « ont entraîné derrière eux quelques parasites d'abord, puis des camarades trompés »⁸⁰. Un article du *Ralliement* datant du 28 février 1948 a pour titre « le FO syndicaliste Patoux, un vrai démagogue ».⁸¹

A cela s'ajoute une certaine rancune par rapport aux biens et « au matériel qui a été volé par FO »⁸² selon la réplique d'un militant cheminot ; rancune qui est exprimée par des

⁷⁹ Le préfet de Maine et Loire précise en effet dans un de ses rapports datant de 1953 « que dans le département, la CGT tend de plus en plus à devenir, au détriment de ses effectifs, un organisme entièrement soumis à l'influence de PCF, dont elle suit intégralement les mots d'ordre. La proportion de membres du comité fédéral du PCF occupant des fonctions importantes au bureau de l'UD prouve indiscutablement cette orientation ». Cf. ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1953.

⁸⁰ Archives UD CGT, UD 146, comptes rendus de congrès.

⁸¹ Documentation personnelle de Raymond Patoux, paru dans le journal *Le Ralliement* du 28 février 1948.

⁸² Cf. « L'organisation de l'Union départementale et le recrutement des adhérents », première partie, chapitre C, paragraphe 1, p. 64.

menaces dans un article du *Ralliement* datant du 3 avril 1948. Tout au long de cette année 1948, ce type de vocabulaire est développé sur le thème de l'escroquerie et de la trahison.

Mais la plupart des accusations sont inspirées directement des dénonciations émises par les responsables cégétistes au niveau de la confédération, puis appliquées à la situation locale.

Le non respect de l'indépendance syndicale reproché aux militants cégétistes est repris par eux et servi aux militants Force ouvrière. Or, un nombre important de secrétaires confédéraux Force ouvrière adhère effectivement au Parti socialiste, « répondant pour certains tels que Albert Gazier, Christian Pineau ou Robert Lacoste, à la tentation de la politique »⁸³. Cette double appartenance offre donc l'opportunité aux militants de la CGT de dénoncer les relations des adhérents de la "nouvelle centrale" avec la bourgeoisie, à laquelle sont assimilés les militants socialistes. Patoux ne le dément pas, précisant même « qu'il faut dire que les confédérés étaient les bourgeois du syndicalisme, ils militaient au Parti socialiste »⁸⁴. A cette situation nationale compromettante, s'ajoute effectivement le fait que quelques-uns des militants Force ouvrière adhèrent à la SFIO comme nous avons pu le constater précédemment, et y exercent même certaines responsabilités. Mais contrairement aux militants CGT, ces derniers ne se présentent pas aux élections politiques et ne participent pas à la rédaction de l'organe du parti⁸⁵. Comme l'indique à juste titre Michel Dreyfus, « dans les Unions départementales, s'il y eut des liens, ce fut plutôt en termes d'influence ou de proximité auprès des dirigeants socialistes »⁸⁶, que dans l'implication des uns et des autres dans les structures.

⁸³ Denis Lefebvre, « La SFIO face à la scission Force ouvrière », dans Serge Berstein, Frédéric Cépède, Gilles Morin, (sous dir. de), *Le parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, pp. 239-251.

⁸⁴ Entretien avec Raymond Patoux, le 22 avril 2003, RP5A.

⁸⁵ Cf. « L'expression politique dans le département », première partie, chapitre C, paragraphe 1, p. 22-23.

⁸⁶ Michel Dreyfus, « Les raisons de la défaite des confédérés dans la CGT à la Libération », dans Serge Berstein, Frédéric Cépède... op. cit., pp. 223-237.

Les réprobations ne concernent pas seulement les relations des militants Force ouvrière avec le Parti socialiste, mais celles, effectives ou fictives, avec les autres partis d'où la teneur de certains articles du *Ralliement* comme celui du 3 avril 1948 « De Gaulle commande, FO obéit... »⁸⁷.

La CGT-Force ouvrière est accusée également de compromission avec le gouvernement. A ce sujet, un conflit vient nourrir plusieurs articles du *Ralliement*, suite à l'attribution de 30 millions de francs à la « nouvelle confédération ». En effet, une décision prise en 1945 prévoyait la distribution aux différentes centrales syndicales des fonds recueillis dans le cadre de la charte du Travail⁸⁸, en fonction de leur représentativité et de leur nombre d'adhérents. Ces fonds devaient leur servir à remettre sur pied leurs œuvres sociales. Dans *Le Ralliement* du 24 février 1948, un ouvrier métallurgiste syndiqué à la CGT, Emile Dufois, rédige un article dont le titre « A propos des 30 millions à "Force ouvrière", réponse à Patoux »⁸⁹ et la teneur soulignent l'opportunité de la centrale à peine créée qui revendique la continuité de la CGT. Ayant toujours à faire à une volonté propagandiste, il est obligatoire de relativiser. Si cet argent a été reçu sans conteste par la confédération, il est plus difficile de l'affirmer pour les Unions départementales, aucune ventilation n'ayant été réalisée selon Patoux. En revanche, il est évident que le bon fonctionnement de la confédération, facilité par cette aide financière, engendre nécessairement des répercussions positives localement en faisant profiter indirectement les structures interprofessionnelles départementales.

La division du mouvement syndical induite par la scission est un thème important dans le réquisitoire de la CGT, amplement repris dans le département. Les militants sont présentés comme « des traîtres à la classe ouvrière »⁹⁰. Lors de la commission administrative du 27

⁸⁷ Documentation personnelle de Raymond Patoux, article paru dans le journal *Le Ralliement* du 3 avril 1948.

⁸⁸ La charte du travail est une loi adoptée sous le régime de Vichy, réglementant les conditions des relations professionnelles. Cf. « L'Occupation, "un passé qui ne passe pas" », première partie, chapitre C, paragraphe 1, p. 58.

⁸⁹ Ibid, article du 24 février 1948.

⁹⁰ Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

décembre 1947, un des membres, Launay, rétorque à Patoux « cette scission n'est qu'une scission de la classe ouvrière »⁹¹ et dans un article du *Ralliement* paru le même jour, le député communiste du Maine et Loire, Georges Morand, précise que « Les Patoux, les Périer, les Cormier⁹², etc. cherchent depuis longtemps à créer la division dans le mouvement ouvrier ».⁹³ En utilisant cet argument, la classe ouvrière interpellée, doit se sentir directement concernée et est donc appelée à réagir contre cette rupture et contre les fauteurs de trouble.

Le contexte international et les prémices de la Guerre froide sont une source de tension supplémentaire. L'acceptation de l'aide proposée par les Américains à travers le plan Marshall fait de ces militants des « vendus aux Américains »⁹⁴. Georges Morand souligne dans cet article du 27 décembre 1947, « l'Amérique commande : "Il faut faire éclater la CGT" et les valets du Parti américain (entendons Parti socialiste) obéissent en provoquant la scission au sein de la centrale ouvrière »⁹⁵. Nous pouvons noter de nouveau l'utilisation d'expressions mettant en avant l'idée d'ordre et de soumission.

Cette animosité perdure pendant des années et aujourd'hui encore, même si les conditions ont changé, les héritiers de cette division utilisent des mots forts pour qualifier cette période.

Mais, si à l'époque aucune concession n'est faite, nous pouvons relever dès 1954 ce qui peut être interprété comme une modération des propos ou bien comme une analyse de la situation plus proche de la réalité et des adhérents de base. Une intervention d'Allard du syndicat CGT des ardoisiers de Trélazé, souligne que « Force ouvrière a fait la scission au sein de la CGT parce que les dirigeants nationaux sont à la solde du capitalisme, mais les

⁹¹ ABTA, 2.3.03., PV CA du 27 décembre 1947.

⁹² Maurice Cormier est secrétaire fédéral adjoint de la fédération du Parti socialiste de Maine et Loire et délégué permanent du parti à cette époque. Cf. Isabelle Couturier, *La SFIO dans le Maine et Loire de 1945 à 1969*, mémoire d'Histoire, université d'Angers, 1999, p. 22.

⁹³ Documentation personnelle de Raymond Patoux, article du député communiste du Maine et Loire, Georges Morand, paru dans le journal *Le Ralliement* du 27 décembre 1947.

⁹⁴ Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

⁹⁵ Documentation personnelle de Raymond Patoux, article du député communiste du Maine et Loire, Georges Morand, paru dans le journal *Le Ralliement* du 27 décembre 1947.

travailleurs influencés par FO restent des partisans de la lutte des classes. Certains voient même en la scission, un crime dont souffrent les travailleurs »⁹⁶. Cette tradition commune de la lutte des classes est un point qui finalement rapproche les syndiqués des deux organisations.

En tout état de cause, il semble difficile de dissocier les dénonciations relevant de l'UD CGT et de la confédération CGT d'une part et de celles relevant de la fédération du Parti communiste d'autre part. Par ailleurs, la transposition des querelles nationales à l'échelle départementale, n'est pas l'apanage des militants de la CGT, et la teneur des propos de ceux de l'UD CGT-Force ouvrière n'est pas plus souple ni sympathique.

L'étude du journal de l'UD⁹⁷, *Le Réveil Syndicaliste* mis en place seulement en 1949, donne un éventail assez riche de toutes les expressions utilisées encore un an après la scission. Le principal chef d'accusation développé avec véhémence au moment et après la scission, est celui du respect de la charte d'Amiens et plus particulièrement du principe de l'indépendance syndicale, ce qui aboutit à l'expression d'un anticommunisme exacerbé.

Une étude précise du premier numéro de cet organe rend compte de la violence des sentiments et des mots adressés aux anciens "camarades" qui deviennent alors de véritables adversaires. L'éditorial rédigé par Raymond Patoux dont le titre est « Espoir et confiance », donne le ton et concentre les facteurs de discordes⁹⁸. La mise en scène de la dualité est illustrée par des champs de vocabulaire qui s'opposent.

Les militants de la CGT sont ciblés par un vocabulaire insistant sur les notions de fascisme, fanatisme. Ils sont assimilés à des « brutes », poussant « des hurlements qui n'ont rien d'humain », liés « aux dirigeants de la CGTK (Confédération générale du travail Kominform) et de leurs maîtres », menant « des campagnes de calomnies et d'injures dans leur journal politique *Le Ralliement* ». C'est bien sûr la relation des militants cégétistes avec le Parti communiste qui est pointée du doigt. Cet anticommunisme s'exprime aussi à travers

⁹⁶ Archives de UD CGT, UD 153, compte rendu du XXXVe congrès, 26-27 juin 1954.

⁹⁷ Archives CGT FO, 3AO2, *Le Réveil Syndicaliste*, 1949-1951.

⁹⁸ Cf. annexe 6 p. 205-206.

l'utilisation abondante du registre de la violence pour qualifier l'action de la CGT : « attaques haineuses », « dictature et les camps de travail », « attaques violentes » (4 fois), « tentatives de sabotage », « la terreur ». Au-delà de la rancœur et du sentiment de révolte, il faut probablement voir dans ces expressions la volonté de discréditer “les autres”. D'ailleurs, les mots travailleurs (6 fois) sont associés la plupart du temps, à la notion de liberté (7 fois) et de réussite « fiers des résultats obtenus », « faire face victorieusement », « renforce chaque jour sa puissance », « forts de la confiance », « espoir et confiance ». Ces mots évoquent une opposition, mais induisent par la même occasion, une sorte de légitimation de la CGT-Force ouvrière face à la brutalité de la CGT.

La violence des mots et des expressions est causée certainement par des sentiments profonds mais aussi par la nécessité de convaincre la classe ouvrière du bien fondé de leurs positions respective. Nous verrons plus loin dans notre étude, que cette question de confiance des travailleurs est essentielle⁹⁹.

L'étude de témoignages peut nous permettre de nous imprégner de l'ambiance de l'époque, de prendre conscience des exactions commises afin de mieux saisir les enjeux de cette rupture. Malheureusement, n'ayant pu obtenir de témoignages offrant le point de vue des militants de la CGT, nous analyserons donc seulement ceux des militants Force ouvrière, en tenant compte de l'impossibilité de confronter les points de vue. Cette contrainte est doublée par celle de la disparition d'un grand nombre de militants Force ouvrière. Les seuls témoins rencontrés adhéraient à des syndicats très actifs et imposant par leur effectif au sein de l'UD. De ce fait, leurs récits ne peuvent être représentatifs, mais offrent tout de même un intérêt certain.

Comment se déroule la scission dans les faits ? Comment est-elle vécue concrètement par ces militants ?

⁹⁹ Cf. « L'Occupation, “un passé qui ne passe pas” », première partie, chapitre C, paragraphe 1, p. 58.

Le jour même de la scission et ceux qui ont suivi, des escarmouches ont lieu, les ex-unitaires ne voulant pas céder les lieux. Lorsque Raymond Patoux relate ces événements, nous sentons la vivacité de ses souvenirs : « ne se faisant pas d'illusion sur le résultat, mes minoritaires cocos avaient mobilisé une centaine des leurs, dans l'intention de nous expulser "manu militari", mais une indiscretion s'étant produite, je disposais d'une force de frappe à peu près identique ».¹⁰⁰ Il est intéressant de remarquer l'utilisation d'un vocabulaire emprunt au domaine militaire. Le choix de ces termes n'est pas anodin, il souligne avec emphase, le caractère tendu des relations.

Or, deux jours après le ton monte. Une altercation a lieu avec les militants de la CGT réunis à la Bourse du Travail, qui selon Patoux étaient « sans aucun doute, animés de l'intention de réaliser ce qui avait échoué le samedi ». Ce dernier va à leur rencontre et les prévient qu'il dispose « d'une artillerie dont [il] n'hésiterait pas à se servir ». En réalité c'était inexact, mais le lendemain il avait récupéré « un 6/35 et un 7/65 bien visibles »¹⁰¹. La proximité des temps de guerre et de Résistance facilite certainement l'acquisition d'armes et leur manipulation, davantage peut-être que leur usage. Patoux, encore aujourd'hui, met beaucoup d'ardeur dans le récit de ces événements imprégnés de violence. Ceci est sans doute dû à la fierté de s'être battu pour ses convictions.

Si au sein de l'UD la situation est délicate, elle n'entraîne pas d'altercations majeures. Les circonstances ne sont pas forcément les mêmes dans les syndicats.

Louis Bellanger précise qu'« à la scission, il y avait des coups bas, on attaquait les gens sur leur vie privée ». En tant que cheminot, « on m'a emmené sur la passerelle au-dessus de la gare, pour me montrer là où je serais pendu le jour où ils [les ex-unitaires] seront au

¹⁰⁰ Archives personnelles de Raymond Patoux, notes rédigées en mars 1993, reprises à l'oral lors de l'entretien du 18 mars 2003, RP3B.

¹⁰¹ Idem.

pouvoir ». Au-delà des menaces, il y a les gestes, « les coups de poing, les coups de pied dans le vélo et les crachats dans la gueule, j'en ai eu mon compte ». ¹⁰² Mais, il modère très vite ses propos en ajoutant qu'« ils n'ont jamais voulu assassiner personne », et qu'il comprend « leur réaction ». Il avoue que s'il avait « été dans la tête d'un cégétiste communiste, (il aurait) pensé que ces scissionnistes étaient des traîtres à la classe ouvrière ». ¹⁰³ L'agressivité est ainsi atténuée par la réflexion et la prise de recul.

Dans les ardoisières, « il y avaient des tensions sur les chantiers ». ¹⁰⁴ La scission semble avoir été vécue difficilement par les militants du syndicat des ardoisiers dirigé à l'époque par Raymond Sévry ¹⁰⁵. Apparemment, ce dernier aurait été pris pour cible plusieurs fois par les militants de la CGT. Patoux évoque un fait où « Sévry (...) fut frappé et piétiné par une trentaine de brutes qui l'attaquèrent lâchement » ¹⁰⁶. Cette anecdote décrite dans *Le Réveil Syndicaliste*, fait l'objet de l'utilisation d'un vocabulaire volontairement fort à des fins de propagande et est donc à utiliser avec précautions. Henri Marchais quant à lui, se souvient d'une altercation où surveillant le puits n°3 des ardoisières pendant les grèves de la fin de l'année 1947 dans le but d'empêcher les militants de tendance ex-unitaire de bloquer son accès, « on les a vus arriver pour nous casser la gueule. On s'est barré par la butte, et là j'ai entendu un type dire : “tire donc, ne te dégonfle pas, tire donc sur Sévry”, à un autre qui avait un revolver » ¹⁰⁷. L'issue n'est pas fatale, mais l'ambiance est très tendue. Henri Marchais, travaillant sur le chantier de l'Hermitage, n'a pas le souvenir de confrontations violentes comme celles qui, selon lui, ont eu lieu sur le chantier des Fresnais, « avec des coups de poing sur la gueule » et « certains qui se sont fait écraser les doigts » ¹⁰⁸.

¹⁰² Entretien avec Louis Bellanger du syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

¹⁰³ Idem.

¹⁰⁴ Entretien avec Henri Marchais du syndicat des ardoisiers de Trélazé, le 22 mars 2003, MA1A.

¹⁰⁵ Raymond Sévry sera secrétaire général de l'UD CGT-Force ouvrière de Maine et Loire de 1969 à 1975.

¹⁰⁶ Archives CGT FO, 3AO2, éditorial du *Réveil Syndicaliste* n°1, janvier 1949.

¹⁰⁷ Entretien avec Henri Marchais du syndicat des ardoisiers de Trélazé, le 22 mars 2003, MA1A.

¹⁰⁸ Idem, citation de Fernand Travers, militant syndicaliste Force ouvrière. Il était fendeur dans le bassin minier de Renazé en Mayenne, au moment de la scission.

Si la scission est présentée par les témoins comme un événement marquant, il l'est avant tout dans leur conception de l'histoire du syndicalisme, excepté pour Raymond Patoux qui l'associe pleinement à son vécu syndical, mais très certainement à cause de ses responsabilités et de son poste de permanent. L'appréhension est naturellement différente selon les responsabilités des interlocuteurs à cette époque, mais aussi selon leur volonté ou non de se souvenir, à quoi s'ajoutent les effets pervers du temps et de l'âge sur la mémoire.

Pour Germaine Gourdon¹⁰⁹, par exemple, née en 1911, trésorière du syndicat des PTT d'Angers à cette époque, la première réaction lors de la prise de contact est l'affirmation d'une absence de souvenirs et d'anecdotes. Est-ce seulement le travail de la mémoire qui vient altérer les souvenirs ? Est-ce le sentiment de ne pas être à la hauteur ? Cette dernière hypothèse est peu probable puisque ces gens ont assumé des responsabilités à un moment ou à un autre faisant appel à une certaine prestance.

Est-ce l'envie de ne pas en parler et si c'est le cas, pourquoi ? Il est difficile de répondre à cette question. Outre, les défaillances naturelles résultant de l'âge, la mémoire se cultive comme le fait Raymond Patoux, son cadet de deux ans seulement, qui depuis des années écrit ses souvenirs. Mais ce travail fait l'objet d'une démarche volontaire.

Les écrits des journaux de l'époque ont une fonction propagandiste, les témoignages plus récents, même s'ils sont orientés n'ont plus la même nécessité de convaincre, surtout pour les militants des syndicats, et se veulent donc peut-être moins tendancieux. Le récit de cet événement ne s'accompagne pas systématiquement de notions de violence, mais plutôt d'une remise en question, traduisant une gêne. Peut-être pouvons-nous d'ailleurs interpréter le silence de Germaine Gourdon par ce sentiment de culpabilité qui anime plusieurs des militants Force ouvrière face à la division du mouvement syndical. Cet embarras nous interpelle sur la pertinence de la scission dans le département.

¹⁰⁹ Entretien téléphonique avec Germaine Gourdon, le 12 mars 2003.

3. La scission se justifiait-elle dans le département ?

Le départ de la CGT est décidé à l'échelle de la confédération dans une ambiance plutôt tendue, puis se répercute au niveau des structures interprofessionnelles dans les départements.

Son application en Maine et Loire, inéluctable, est évidemment accueillie de manière différente selon les tendances, qui semblent se rejoindre par ailleurs dans l'expression d'une déception.

La séparation est-elle perçue comme indispensable par les militants ? Cette dernière cause une agitation relativement importante et violente comme nous venons de le voir. Est-elle due à des animosités antérieures ou est-elle induite par la division ?

La question de la rupture nourrit les débats, lors de la réunion de la commission administrative convoquée le 27 décembre 1947. Si le secrétaire général reçoit l'approbation de la majorité des militants présents, ce n'est pas le cas pour ceux de la minorité. Il semblerait d'ailleurs, que personne ne voit d'avantages à cette séparation.

Patoux dispose d'une majorité non communiste au sein des organes de direction qui permet l'application d'un programme d'action syndicale dans le département correspondant à ses convictions. La présence d'une fraction ex-unitaire n'entrave pas les projets de la majorité et ne pose donc aucun problème majeur. De plus, celui-ci ne semble pas tellement convaincu par la pertinence de cette scission entraînant la division du mouvement syndical, alors que « dans l'ensemble du Maine et Loire, à *peu près*¹¹⁰, une certaine harmonie s'est manifestée » et que « des efforts [ont été] effectués depuis trois ans et demi pour reconstruire, dans le département, un syndicalisme qui est plus puissant qu'il ne l'a jamais été »¹¹¹. Selon lui, il

¹¹⁰ Souligné par nous. Cette approximation à son importance comme nous le verrons ultérieurement.

¹¹¹ ABTA, 2.3.03., PV CA du 27 décembre 1947.

aurait été plus judicieux d'attendre la fracture inévitable de la Fédération syndicale mondiale ou FSM¹¹², elle aussi dominée par des militants proches des communistes, plutôt que de réaliser cette scission volontairement et de porter la responsabilité de l'affaiblissement indubitable du syndicalisme tout entier. Il rejoint en cela la vision de Léon Jouhaux¹¹³.

Soutenu dans ses convictions par les militants Force ouvrière, les relations entre les deux tendances sont présentées sous l'angle de la diplomatie. Ainsi, Albert Périer¹¹⁴ précise : « lorsque la scission s'est produite, j'ai été de ceux à demander de ne pas la faire, car je me basais sur les rapports qui avaient existé au niveau du département », arguant que lorsque « nous nous sommes heurtés en Maine et Loire sur la question de l'indépendance, nous l'avons fait de façon assez polie » et reconnaissant avoir « toujours trouvé une certaine compréhension de la part des camarades ».

Ce sentiment d'exception départementale est-il partagé par l'ensemble des militants membres des instances dirigeantes ou bien est-il l'apanage du secrétaire général et des majoritaires ? La séparation est-elle plus intéressante pour les militants ex-unitaires ? Comment réagissent les adhérents ?

Si la concordance entre les tendances n'est pas véritablement de mise, les militants d'obédience communiste ne dénoncent pas pour autant de divergences profondes concernant l'activité syndicale dans le département, même si étant « minoritaires, [leurs] propositions étaient toujours écartées »¹¹⁵. Il semblerait que l'année 1947 soit le cœur du processus de dégradation des relations, René Girault déplorant que « dans le passé, il n'y avait pas cette activité qui a existé dans la période de la dernière commission administrative à ce jour »¹¹⁶,

¹¹² Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 1948, RP5A.

¹¹³ Cf., Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, Seuil, op. cit., p. 95.

¹¹⁴ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT du 27 décembre 1947. Pour plus de renseignements sur le militant, voir la notice biographique pp. 190-191. Albert Périer est un militant très actif au sein de l'UD, membre des instances dirigeantes.

¹¹⁵ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT, 27 décembre 1947. Intervention de René Girault, désigné secrétaire général de l'UD CGT de la scission jusqu'au congrès de 1948, à l'issue duquel il est élu secrétaire de l'UL CGT d'Angers.

¹¹⁶ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT du 27 décembre 1947, intervention de René Girault.

accusant les militants ex-confédérés « de se réunir, alors qu'officiellement la Bourse du Travail était fermée »¹¹⁷. Hormis les altercations précédant de peu la rupture, la fraction ex-unitaire de l'UD n'évoque pas de désaccords plus importants dans le département.

Bien que minoritaires, ils ne semblent pas pour autant plus intéressés par cette séparation, déclarant par l'intermédiaire de René Girault, être préoccupés « avant tout [par] l'intérêt du mouvement syndical français »¹¹⁸ et voyant dans l'unité, la force du syndicalisme. Le leitmotiv est donc basé sur les conséquences de la rupture, entraînant pour le mouvement syndical la perte d'un potentiel humain conséquent et fragilisant donc ce dernier face au patronat.

Bien que cette situation ne satisfasse personne, la division est fatale. Comment les majoritaires l'expliquent-elle et la justifient-elle ? La situation est-elle aussi satisfaisante dans le département que celle qu'ils exposent ?

Certains militants Force ouvrière n'approuvent pas complètement cette décision semble-t-il, mais y adhèrent par connivence sur le thème du refus de l'ingérence du Parti communiste au sein de la CGT et sur celui de la solidarité estimant que « malheureusement, le climat de tolérance qui existait en Maine et Loire était loin d'être celui qui existait dans toute la France », d'où pour Raymond Patoux « l'obligation de tenir compte de la situation générale »¹¹⁹.

Mais, la situation n'est pas identique dans l'ensemble du département. Si l'Union départementale et l'Union locale d'Angers sont deux structures différentes en théorie, en pratique elles s'interpénètrent. Animées par les mêmes militants et installées dans les mêmes locaux ; leur composition et leur influence sont semblables. Les Unions locales de Cholet, de

¹¹⁷ Archives UD CGT, UD 146, compte rendu du congrès de l'UD CGT du 30 mai 1948, rapport d'activité et tâches d'avenir, présenté par René Girault.

¹¹⁸ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT, 27 décembre 1947, intervention de René Girault.

¹¹⁹ ABTA, 2.3.03., PV CA de l'UD CGT du 27 décembre 1947, interventions de Raymond Patoux.

Saumur et de Segré sont au contraire dominées par les ex-unitaires, engendrant de fait un décalage avec l'UD.

Les deux représentants de l'Union locale de Segré, apparemment de tendance ex-confédérée, font faux bond au moment du vote décisif¹²⁰. Aucun incident n'est rapporté concernant l'exécution de la décision dans cet arrondissement.

A Saumur et à Cholet, la situation est plus délicate. Les militants affiliés à la tendance Force ouvrière, minoritaires, doivent partir. Dans la capitale des Mauges, les tensions sont vives et les débats avec les Choletais lors de la commission administrative du 27 décembre sont d'un ton agressif. Mais avant la scission, les échauffourées avec les militants et les responsables de l'Union locale également membre des instances dirigeantes de l'UD sont fréquentes, provoquant des débats musclés au cours des réunions.

Par ailleurs, les relations entre les deux tendances au cœur des syndicats sont tendues et dans l'ensemble ne sont pas très favorables non plus à la tendance ex-confédérée notamment au cours de l'année 1947. Chez les cheminots, comme nous avons pu le constater, un Comité d'action syndicaliste est mis en place progressivement, créant de fait un état de scission avancé¹²¹.

Pour les ardoisiers de Trélazé, les conditions ne sont pas redoutables : « on était toujours d'accord pour ce qui était du travail dans les ardoisières, mais là où on n'était pas d'accord, c'était quand il y avait des répercussions politiques »¹²². Du coup, « on se doutait bien qu'il se passerait quelque chose, il y avait des désaccords, ça n'allait pas tout seul »¹²³.

La situation dans les syndicats et dans les autres arrondissements du département n'est pas aussi harmonieuse que ne semble le laisser croire la situation angevine, car même si

¹²⁰ Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 2003, RP3B.

¹²¹ Cf. « La rupture d'une institution », première partie, chapitre B, paragraphe 1, p. 33.

¹²² Intervention de Fernand Travers, lors de l'entretien avec Henri Marchais, syndicat des ardoisiers de Trélazé, le 22 mars 2003, MA1A.

¹²³ Entretien avec Henri Marchais et ses camarades, le 22 mars 2003, MA1A.

l'entente est privilégiée pour résoudre les contraintes matérielles, les confrontations idéologiques dictaient la rupture.

Même si la scission n'apparaît pas comme une nécessité dans le Maine et Loire, personne n'y voyant son intérêt, elle est pourtant inéluctable. D'une part, la décision prise au niveau national se répercute nécessairement au niveau local. D'autre part, il est évident que les tensions entre les deux tendances sont de plus en plus vives dans les syndicats, surtout en cette année 1947 où les conditions de vie sont dures et les mouvements de protestation nombreux.

Les témoignages semblent exprimer des regrets voire des remords, face à la division du mouvement syndical ; « je ne dis pas pour autant qu'en faisant une scission on a fait une bonne affaire pour la classe ouvrière, j'en sais rien, je ne suis pas sûr du tout »¹²⁴.

Il n'est pas question ici, de remettre en cause les raisons et la pertinence de la scission, mais de rendre compte de la posture difficile des militants de tendance ex-confédérée puis Force ouvrière confrontés à un choix les tirillant entre l'acceptation d'une entorse aux principes de la charte d'Amiens, ou la division du mouvement syndical, conséquence de la séparation. La décision est prise par défaut, « les gens ne pouvaient pas rester, mais c'était l'époque, l'après-guerre, le plan Marshall... »¹²⁵.

Cette division engendre donc une déstabilisation des structures et des habitudes, chacun devant retrouver ses marques et ses repères.

¹²⁴ Entretien avec Louis Bellanger, syndicat des cheminots d'Angers, le 24 mars 2003, LB1A.

¹²⁵ Idem.

C. Une légitimité à conquérir.

Au lendemain de la scission, les repères sont perdus, les structures sont à recomposer et les objectifs à déterminer. Bien que leur position majoritaire leur facilite la tâche matériellement, nous pouvons penser que dans la conscience collective de la classe ouvrière angevine, c'est certainement aux militants Force ouvrière qu'incombe la responsabilité de la division du mouvement syndical, alors même que les "ex-unitaires" font en sorte de discréditer cette initiative et tourner la situation à leur avantage.

Nous devons évidemment nous montrer aussi prudents que possible, mais nous pouvons toutefois imaginer que le monde ouvrier aspire au retour d'un syndicalisme fort en ces lendemains de guerre, où les droits du travail ont été brisés et où les valeurs du syndicalisme ont été bafouées. L'organisation CGT-Force ouvrière doit donc faire l'effort d'être convaincante, en s'organisant et en faisant preuve de sa légitimité.

1. L'Occupation, "un passé qui ne passe pas"¹²⁶.

Les tensions et les divisions au sein de la CGT n'épargnent pas le syndicalisme angevin. Cette troisième scission vient s'ajouter aux deux premières¹²⁷ et ne peut qu'engendrer un sentiment d'instabilité dans la conscience ouvrière qui en ces temps difficiles d'après guerre rêve probablement d'un syndicalisme fort.

Cette rupture ravive certainement les plaies de la mémoire collective de la classe ouvrière du Maine et Loire meurtrie par une période noire de l'histoire du syndicalisme dans

¹²⁶ Ce titre est inspiré de celui de l'ouvrage d'Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, (coll. Pour une Histoire au XXe siècle), 1994, 327 p.

¹²⁷ Le mémoire de maîtrise de Denis Chevreul, *La CGT à Angers et Trélazé, 1922-1939 : d'une scission à l'autre*, université d'Angers, 1998, 205 p., fournit des données intéressantes sur les conséquences de la première rupture et l'évolution des relations entre les tendances jusqu'à la seconde rupture.

le département sous l'Occupation¹²⁸. Quelle est l'activité de l'UD pendant l'Occupation ? Quelles en sont les conséquences sur le mouvement syndical et plus particulièrement pour l'organisation de la CGT-Force ouvrière dans le département ?

Avant la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir de 1936, plusieurs tendances s'expriment au sein de la CGT. En effet, cette période est ponctuée par un certain nombre d'événements politiques et sociaux. Le Front populaire et surtout la guerre en Espagne nourrissent les débats. 1936 est l'année des grands acquis sociaux, des grandes grèves mais aussi de la réunification et du retour des unitaires dans la CGT.

Les minoritaires de tendance communiste, sont favorables à l'intervention en Espagne et partisans de la fermeté contre le fascisme international. La majorité confédérée quant à elle, est scindée en deux. La tendance centriste autour de son meneur Léon Jouhaux, joue le rôle d'arbitre entre les unitaires, avec lesquels elle partage l'idée de fermeté vis-à-vis du fascisme et les militants qui forment le deuxième groupe de la majorité, avec lesquels elle partage la conception de l'indépendance du syndicalisme.¹²⁹ Cette dernière tendance organisée en octobre 1936 autour d'une revue, *Syndicats* est mise en place par René Belin, et a pour objectif de « contrecarrer (...) les unitaires regroupés autour de leur organe de tendance *La Vie Ouvrière* »¹³⁰ et « de dénoncer la “colonisation” et leur emprise grandissante au sein de la Confédération »¹³¹. Leur volonté de respecter le principe de l'indépendance syndicale et leur pacifisme exacerbent leur anticommunisme¹³². Favorables à la paix en toute circonstance et sans aucune restriction de pensée, ces militants approuvent les accords de Munich et prônent la non-intervention en Espagne.

¹²⁸ La question du syndicalisme en Maine et Loire sous l'Occupation est traitée dans l'ouvrage de Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats, nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris Editions de l'Atelier, 1995, 410 p. Ce travail de qualité, bien documenté, nous servira de base pour notre étude.

¹²⁹ Michel Dreyfus, *Histoire de...*, op. cit., p. 181.

¹³⁰ Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats...*, op. cit., p. 110.

¹³¹ Michel Dreyfus, *Histoire de...*, op. cit., p. 180.

¹³² Cf. l'article de Marie-France Rogliano, « L'anticommunisme dans la CGT : *Syndicats* », *Le mouvement social* avril-juin 1947, n°87.

Les principaux responsables syndicaux de Maine et Loire sont affiliés à cette tendance. Louis Bertron¹³³, secrétaire de l'UD CGT et proche de René Belin, fait partie du « groupe d'amis » fondateur de la revue *Syndicats*¹³⁴. En 1938, au congrès de Nantes, sur les trois motions proposées, les représentants du Maine et Loire votent pour celle présentée par Delmas¹³⁵ représentant de la tendance *Syndicats*¹³⁶.

Après la défaite française en 1940 et l'installation du régime de Vichy, Belin est appelé le 12 juillet au secrétariat à la Main d'œuvre, puis à la Production industrielle par Pétain qui a reçu les pleins pouvoirs deux jours avant. Ce syndicaliste, responsable de la politique sociale du gouvernement, adhère donc à une tendance syndicale mettant en exergue des valeurs proches de celles qui sont prônées par le régime à savoir, l'anticommunisme, le pacifisme et une certaine forme d'antiparlementarisme¹³⁷. A cela s'ajoute une idée, déjà présente dans la motion Delmas qui va inspirer « le grand projet social de Vichy »¹³⁸ que Belin s'efforce de mettre en place. Il s'agit d'une conception de rénovation du syndicalisme « dont la fonction est à repenser de fond en comble »¹³⁹. Cette entreprise est réalisée dans le cadre d'un premier décret, le 16 août 1940, prévoyant la dissolution provisoire des centrales professionnelles, et surtout par la loi adoptée le 4 octobre 1941, la fameuse charte du Travail, instaurant un syndicalisme gouvernemental unique et obligatoire.

Belin est soutenu dans son œuvre par les militants de la tendance *Syndicat*. Louis Bertron, s'engage d'ailleurs, dès le mois de septembre 1940, dans un comité syndical de coordination rassemblant les disciples des nouvelles orientations du syndicalisme. En 1941, il

¹³³ Pour obtenir des informations plus complètes sur Louis Bertron, secrétaire de l'UD CGT de Maine et Loire de 1932 à 1941, Cf. « Les répercussions du pacte germano-soviétique en Maine et Loire : les aspects syndicaux août 1939-mars 1940 » pp. 54 à 74 dans Jacques Bouvet, *Les sources du mouvement ouvrier en Maine et Loire aux XIXe et XXe siècles*, partie analytique, mémoire de DEA, université de Rennes, 1991, 82 p.

¹³⁴ Denis Chevreul, *La CGT à Angers...* op. cit., p. 156.

¹³⁵ Delmas de tendance *Syndicats* est le secrétaire du Syndicat national des instituteurs (SNI). Michel Dreyfus, *Histoire de...*, op. cit., p. 178.

¹³⁶ Archives personnelles de Raymond Patoux, notes sur ses souvenirs.

¹³⁷ René Belin est le bras droit de Léon Jouhaux au sein de la CGT avant le conflit.

¹³⁸ Michel Dreyfus, *Histoire de...*, op. cit., p. 198.

¹³⁹ *Ibid.* p. 196.

cède sa place de secrétaire général de l'UD CGT de Maine et Loire à Raymond Déaud, partisan de la même tendance et acquiert des responsabilités nationales, assumant le secrétariat de la fédération du sous-sol.

A partir de cette date et jusqu'à la Libération de la ville d'Angers, Raymond Déaud conduit l'activité syndicale dans le département. Suite aux nouvelles mesures, les effectifs des syndicats sont amoindris. A Segré et à Saumur il n'y a quasiment plus de syndicats¹⁴⁰, à Cholet, en février 1942, l'Union locale « accuse un démarrage syndical », laissant entendre qu'il n'existait plus rien avant¹⁴¹. A Angers par contre, la situation est présentée comme satisfaisante¹⁴². L'activité de l'Union départementale est moindre, les principaux interlocuteurs des responsables syndicaux n'étant plus les patrons, mais les pouvoirs publics. Les structures mêmes des syndicats sont transformées, surtout dans le domaine des branches industrielles conséquentes. En Maine et Loire, 59 « syndicats uniques » sont créés dont 22 dans les familles professionnelles des tissus de l'habillement et du cuir¹⁴³.

La dislocation des institutions confédérales et l'obligation d'adhérer à des syndicats professionnels basés sur le principe des corporations annihilent les repères du mouvement ouvrier. Or, les responsables syndicaux qui ont pour rôle d'encadrer et de diriger l'action dans le département, optent pour un engagement qui engendre et accroît ce malaise.

En effet, la vie de l'UD est rythmée par la participation, notamment, de son secrétaire général aux organismes officiels du gouvernement de Vichy, qu'ils soient professionnels ou non. Cet engagement « est la conséquence logique de l'acceptation de la charte et du soutien à Belin » apporté dès le Congrès de Nantes et de « l'équipe fortement soudée dans ce soutien qui anime l'Union départementale ». De ce fait, « Les syndicalistes sont donc amenés à

¹⁴⁰ Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats, ...* op. cit., p. 185, indication trouvée dans les rapports de Déaud, ABTA.

¹⁴¹ Ibid. p. 239.

¹⁴² Ibid. p. 240. Cf., ABTA, 2.3.02. PV CA de l'UD CGT du 13 février 1942.

¹⁴³ Ibid. p. 314.

prendre toutes les places possibles dans les divers comités ou commissions », participant alors à une forme de collaboration.

A partir du mois de septembre 1942, Déaud prend part au comité de la Relève et au comité de secours immédiat ou COSI¹⁴⁴. Il justifie son investissement par la nécessité d'assurer la "politique de présence", considérant qu'il a le devoir de donner l'opinion de la classe ouvrière et d'exprimer le sentiment populaire. Or, cette organisation n'a plus aucune représentativité à cette époque. En 1944, il participe à la commission d'affectation de la main d'œuvre d'Angers, justifiant une nouvelle fois sa présence comme un moyen de dénoncer les injustices qui se produisent. Mais cette commission donnait vraisemblablement un avis sur les désignés au Service du travail obligatoire (STO), bien que cette formule ne soit jamais utilisée.

Déaud, secrétaire général de l'Union départementale, développe son activité de propagandiste de la charte dans le cadre de sa fonction de secrétaire de l'Office des comités sociaux, seul véritable organisme interprofessionnel départemental. Il devient donc difficile de faire la distinction entre ses « activités syndicales et ses responsabilités paraétatiques ». L'imbrication des fonctions engendre donc ce que Jean-Pierre Le Crom appelle « l'aboutissement naturel de la logique participationniste : celle de la représentation d'un Etat populaire "syndical" »¹⁴⁵, c'est-à-dire que « la charte [est utilisée] comme le moyen de tisser un lien organique entre le pouvoir et les masses, [d'établir] un contact permanent avec la réalité ouvrière »¹⁴⁶.

¹⁴⁴ La participation de Déaud au COSI soulève des réactions au sein de la CE de l'UD, mais finalement est admise. Or, Déaud présente lui-même, lors du congrès de l'UD tenu le 18 avril 1943, cette organisation comme « un comité constitué à Paris pour distribuer l'argent prélevé par les armées d'occupation sur les fortunes juives ». Archives personnelles de Raymond Patoux.

¹⁴⁵ Jean-Pierre Le Crom, *Syndicats...*, op. cit., p. 246.

¹⁴⁶ Ibid. p. 224.

A la Libération Patoux, en tant que membre de la CGT clandestine, prend la tête de l'UD et Déaud est mis à l'index¹⁴⁷. Il est condamné à 15 ans d'indignité syndicale et Bertron, exilé en Bretagne, à 25 ans d'indignité syndicale¹⁴⁸.

Notre propos n'est pas ici de faire le procès de Déaud. Les avis des militants divergent à l'époque et la question ne semble pas très bien éclaircie encore aujourd'hui. A l'inverse, nous pouvons aisément avancer le fait que la dislocation et l'effondrement de l'activité du syndicalisme, auquel s'ajoute la participation active du secrétaire général aux diverses commissions, a engendré une crise dans la conscience collective des ouvriers, perdus et trompés à la fois.

Or en 1947, la scission du mouvement syndical est sans doute perçue comme une nouvelle déchirure, ravivant ces blessures encore fraîches. Les militants fatigués par ces bouleversements ne sont sans doute pas prêts à subir un nouveau choc. Précisons tout de suite que les conditions ne sont absolument pas comparables. Mais, Il s'agit bien là de rendre compte d'un état d'esprit qui finalement, ne semble pas favorable à la CGT-Force ouvrière.

En effet, Raymond Patoux et les militants adhérant à cette confédération, se doivent d'assumer cette scission dans le département, étant majoritaires d'une part et appliquant une décision prise à l'échelon national d'autre part. Les militants Force ouvrière font sans doute les frais de "ce passé qui ne passe pas", d'un héritage de l'histoire du syndicalisme dans le département, lourd à assumer.

La rupture entraîne pour le mouvement syndical des conséquences similaires, dans une moindre mesure, à celles auxquelles ont pu être confrontés les militants à la Libération. Il s'agit en effet de réorganiser les structures, les instances dirigeantes et conquérir la confiance

¹⁴⁷ Les éléments précis concernant le déroulement du remplacement de Déaud sont consignés dans les procès verbaux de la commission administrative, qui s'est réunie le 2 septembre et le 16 septembre 1944. ABTA, 2.3.02., PV CA de l'UD CGT, 1931-1944.

¹⁴⁸ Informations fournies par Raymond Patoux, lors de l'entretien du 18 mars 2003, RP2A.

des travailleurs. Les militants Force ouvrière se doivent donc de justifier leur légitimité par la mise en place de structures, mais aussi en développant des objectifs.

2. L'organisation de l'Union départementale et le recrutement des adhérents.

Avant toute chose, la classe ouvrière a besoin d'être rassurée par la définition de structures, encadrées par des responsables syndicaux auxquels elle peut accorder toute sa confiance.

Suite à la rupture, une partie des membres des instances dirigeantes doit être remplacée. Une désignation est effectuée lors de la réunion de la commission administrative du 28 février 1948¹⁴⁹, mais conserve un caractère provisoire jusqu'au congrès suivant. Celui-ci est tenu le 13 juin 1948, et confirme la composition de la CA statutairement cette fois-ci. Au-delà de l'importance des élections des responsables syndicaux, l'intérêt du congrès est de faire le point sur la situation du mouvement syndical dans le département et de déterminer des objectifs, par le biais du vote sur les différents rapports d'orientation concernant l'action à mener.

Mais le véritable enjeu dans la conquête de la confiance de la classe ouvrière pour les militants de l'UD CGT-Force ouvrière est de prouver leur légitimité, en rappelant les origines du mouvement syndical et en assurant la continuité de la CGT. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué brièvement, dans la conscience collective ouvrière, la tradition syndicale française est symbolisée par la CGT, tout au moins pour ceux qui n'adhèrent pas à l'organisation d'obédience chrétienne. Comme l'indique Gérard Noiriel, « la confiance dans l'organisation est liée au souvenir, bien entretenu, que le peu qu'on a, c'est à elle qu'on le doit, et que les améliorations qu'on espère, c'est grâce au syndicat qu'on les obtiendra »¹⁵⁰.

¹⁴⁹ Archives UD CGT-FO, 1AO2*, PV CA de l'UD CGT-Force ouvrière, 28 février 1948.

¹⁵⁰ Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française au XIXe et XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 207.

C'est pourquoi, une lutte acharnée est engagée pour la conservation et la propriété du nom. De ce fait, le premier congrès de l'UD CGT-Force ouvrière tenu après la scission est présenté à la fois comme le XXIXe et comme le "congrès constitutif" Force ouvrière. Cette nouvelle dénomination donne l'idée de continuité et de nouveauté à la fois ; l'évocation des deux termes ayant certainement pour but de rassurer en insistant en même temps sur une dynamique constructive. Les statuts sont donc très peu modifiés¹⁵¹, restant fidèles aux principes définis par la charte d'Amiens et conservés jusqu'à cette rupture.

Au niveau financier, l'UD accuse un déficit budgétaire auquel il faut remédier. Une augmentation des cotisations est décrétée et le secrétaire général décide de reprendre son travail aux PTT.¹⁵² Hormis ses soucis pécuniaires, l'organisation dispose d'un avantage matériel certain sur l'UD CGT, lui permettant ainsi d'assurer des permanences et développer sa propagande.

La question des locaux et du matériel n'est pas un problème pour les militants Force ouvrière, même si nous avons vu que les "ex-unitaires" n'étaient pas prêts à céder leur place sans riposter¹⁵³.

La répartition des salles est très vite réalisée par Patoux qui estime être le « patron de la Bourse du Travail » et de ce fait « a conservé ce qu'il y avait de meilleur ». Il précise tout de même qu'il « n'avait pas envie de les ("ex-unitaires") foutre à la porte et de toute façon [et peut-être même surtout], [il n'] en aurait pas eu les moyens ». Il consent à leur « laisser certains bureaux pour éviter un certain nombre d'incidents »¹⁵⁴. Les expressions utilisées par l'ancien secrétaire général laissent transparaître une certaine forme de domination et de légitimité évidente pour lui. Ce sentiment de supériorité était sans doute induit à l'époque par ses convictions qui semblent l'animer encore aujourd'hui de façon virulente.

¹⁵¹ Une modification sera tout de même apportée afin d'élargir les possibilités d'adhésion comme nous le verrons ultérieurement.

¹⁵² Archives UD CGT-FO, 1AO2, compte rendu du congrès constitutif de l'UD, 13 juin 1948.

¹⁵³ Cf. « La déchirure dans les faits », première partie, chapitre B, paragraphe 2, pp 49-50.

¹⁵⁴ Entretien avec Raymond Patoux, le 18 mars 2003, RP3B.

Pour ce qui est des biens et des archives, Patoux prend les devants. Accompagné des militants Force ouvrière, il organise leur évacuation le jour de Noël, veille de la réunion de la CA¹⁵⁵ par crainte d'une évacuation « manu militari organisée pour le jour de la CA »¹⁵⁶ par les «ex-unitaires».

Ces derniers intentent d'ailleurs un procès aux responsables de la CGT-FO qui aboutit à un non lieu, entérinant une situation de fait. La cour s'appuyant sur l'article 35 des statuts de l'UD qui précise que « c'est seulement en cas de dissolution de l'Union départementale que ses archives et son avoir doivent être déposés à la Confédération générale du travail » et estimant que « la scission qui s'est produite le 27 décembre 1947 à l'intérieur de l'Union départementale des syndicats de Maine et Loire n'est pas une dissolution de cette personne morale »¹⁵⁷, elle attribue les biens et archives à l'organisation départementale CGT-Force ouvrière, par l'arrêt du 7 juin 1950, confirmé par le rejet du pourvoi en cassation du 28 mai 1959.

Si la conservation des biens confère un avantage matériel certain, les archives quant à elles facilitent la continuité dans la gestion des tâches administratives et dans la volonté de légitimation identitaire, souci majeur comme nous l'avons vu plus haut.

Outre les registres des procès verbaux de réunions des instances dirigeantes et les livres de comptabilité, les carnets contenant les adresses des militants responsables de syndicats adhérant à l'UD, permettent de les contacter, afin d'organiser la propagande nécessaire à la reconduction des adhérents, surtout après un événement de cette nature, entraînant nécessairement la dispersion des effectifs. Les responsables Force ouvrière dispose ici d'un atout essentiel par rapport aux responsables de l'UD CGT, contraints « d'accrocher

¹⁵⁵ Idem.

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ Archives UD CGT, UD586, la scission.

[leurs] camarades des syndicats dans la rue pour pouvoir renouer la liaison, puisque [ils n'ont] pas leur adresse »¹⁵⁸.

D'autre part, et ce n'est pas le moindre, « en témoigne les démarches entreprises par la CGT contre la CGT-Force ouvrière », les archives font référence à cette nécessité de légitimité déjà évoquée et « à un besoin d'identité, qui s'affirme d'autant plus lors des scissions »¹⁵⁹. Les responsables Force ouvrière possèdent un argument de poids, puisqu'en conservant les archives, ils conservent les bases de l'histoire du syndicalisme angevin dont ils revendiquent la continuité.

L'Union départementale et l'Union locale d'Angers sont donc très rapidement mises sur pied et fonctionnent dans des conditions plutôt satisfaisantes. Notre étude portant sur l'organisation départementale, nous ne pouvons négliger ses relations avec les différentes Unions locales du département. Tout en conservant leur autonomie administrative et financière, ses structures locales ont « le devoir de renseigner mensuellement l'Union départementale sur la marche des syndicats du département » et en accord avec elle, « d'organiser des réunions de propagande générale et des “causeries” éducatives que les événements et les faits sociaux rendront nécessaires pour l'éducation des travailleurs et le développement du syndicalisme ». L'Union départementale à quant à elle, l'obligation de les informer, les documenter et « leur fournir tous les éléments de propagande qui leur seront nécessaires »¹⁶⁰.

Il est donc indispensable de noter que contrairement à la situation angevine, les militants Force ouvrière des Unions locales de Cholet, Saumur, et Segré étant minoritaires, occupent une position nettement moins confortable, occasionnant une activité plus intense de la part de l'UD pour rétablir un fonctionnement efficace de l'organisation dans ces arrondissements. Les militants décidant d'adhérer à la CGT-Force ouvrière sont contraints de

¹⁵⁸ Archives UD CGT, UD 146, compte rendu du congrès du 30 mai 1948.

¹⁵⁹ Ces deux citations sont tirées de Jacques Bouvet, *Les sources..., partie analytique*, op. cit., p. 17.

¹⁶⁰ Archives UD CGT-FO, 1AO1, statuts de l'UD adoptés en 1948

quitter les lieux en laissant locaux, biens et archives derrière eux. Ne possédant plus rien, ils doivent se rassembler, constituer un nouveau bureau et trouver un local pour se réunir, ce qui ne se déroule pas sans accroc, surtout à Cholet. Les très mauvaises conditions dans lesquelles s'est déroulée la scission dans cette zone géographique ont des conséquences sur les relations entre les responsables de l'UD et les militants Force ouvrière de la nouvelle Union locale fraîchement reconstituée. Patoux dans une lettre datant du 23 mai 1948 fait état « d'un manque de participation des Choletais, absents aux réunions de la CA de l'UD et ne donnant pas de nouvelles de la région »¹⁶¹. Cette distance va s'installer au fil du temps, sans jamais être évacuée. Par ailleurs, le secrétaire de l'organisation locale démissionne le 27 juin 1948¹⁶², sans doute confrontée à un ensemble de difficultés trop difficiles à surmonter. Nous pouvons penser que ces municipalités étant nettement plus disposées au syndicalisme d'obédience chrétienne et comptant des contingents cégétistes imposants, refusent de leur fournir des locaux. L'Union locale de Cholet confrontée à une résistance visiblement farouche, n'obtient un local qu'en 1951, après l'intervention du préfet¹⁶³. A Segré, l'ancien secrétaire « reste à la CGT »¹⁶⁴, donc un nouveau secrétaire doit être nommé.

La situation est donc très inégale dans le département. Si l'UD CGT-Force ouvrière et l'UL d'Angers disposent de certains avantages matériels, ce n'est pas le cas dans le reste du département.

Une fois ces structures établies, les responsables de l'UD se soucient du recrutement des adhérents. Pour asseoir sa légitimité et la pertinence de ses convictions cette dernière a besoin d'effectifs imposants.

¹⁶¹ Archives UD CGT-FO, 3SFO2, relation avec l'Union locale de Cholet, lettre de Patoux datant du 23 mai 1948 au secrétaire de l'UL de Cholet.

¹⁶² Archives UD CGT-FO, 3SFO2, relation avec l'Union locale de Cholet.

¹⁶³ Archives UD CGT-FO, 3CFO1, relations avec la confédération, lettre de Raymond Patoux au secrétariat national précisant que le local de l'Union locale de Cholet est inauguré le 16 septembre 1951.

¹⁶⁴ Archives UD CGT-FO, 3SFO4, relations avec l'Union locale de Segré. Nous possédons très peu d'informations sur la situation syndicale dans le Segréen, outre ces quelques données.

Une politique de recrutement et de propagande est lancée dès la fin de l'année 1947 pour la nouvelle année. Elle est réalisée par le biais d'une circulaire explicitant les raisons de la scission.

Il y est joint un bulletin d'adhésion sur lequel est demandé le nom d'un responsable potentiel, son adresse et le nombre de bulletins d'adhésions à retourner¹⁶⁵. De multiples réunions sont organisées également dans l'ensemble du département pour convaincre l'auditoire.

Une correspondance active, par exemple, est entretenue avec Charron, secrétaire de l'Union locale de Saumur, dans le but de créer des syndicats et de rassembler un maximum d'adhérents¹⁶⁶. Des dispositions similaires sont prises avec les autres Unions locales.

Outre le souci de réorganisation des structures pour assurer le bon fonctionnement du mouvement syndical, les responsables voient la nécessité d'acquérir une légitimité qui doit passer par la séduction de la classe ouvrière. Celle-ci se traduit entre autre par des effectifs ayant du poids et la reconnaissance de l'aspect représentatif de l'organisation.

3. Les relations avec les autres centrales syndicales ouvrières.

La légitimation de cette "nouvelle organisation" passe également par une confrontation d'égal à égal avec les autres centrales syndicales ouvrières les plus représentatives, la CGT et la CFTC, par le biais de leurs responsables.

D'ailleurs, la situation départementale correspond à la situation nationale puisqu'une décision du « président du Conseil et du ministre du travail (Journal officiel du 9 avril 1948)

¹⁶⁵ Cf. annexe 4 p. 203.

¹⁶⁶ Archives UD CGT-FO, 3SFO3, relations de l'UD avec l'UL de Saumur, 1947-1952.

décide que la CGT, la CFTC et la CGT-Force ouvrière sont ipso facto considérées comme les organisations les plus représentatives »¹⁶⁷.

Il est intéressant de noter dans un premier temps que les fonds d'archives conservés aussi bien par l'UD CGT que CGT-Force ouvrière comportent très peu de documents sur les relations entre les UD. Les quelques indications que nous avons pu recueillir se trouvent dans les journaux locaux lorsqu'il est fait référence aux actions interconfédérales, mais surtout dans les comptes rendus de congrès ou de réunions.

En ce qui concerne les échanges avec la CGT, nous avons pu voir qu'ils sont assez musclés entre les militants et finalement peu constructifs. Sur le plan des revendications, les rapports entre les Unions départementales demeurent, dans un premier temps, eux aussi tendus, faisant les frais de la division. Mais des contacts sont établis rapidement dans le cadre d'une unité d'action déjà évoquée lors de la réunion consacrant la scission par Patoux affirmant « que dans bien des cas, nous nous retrouverons en unité de vues d'action » et « sur le plan départemental, (...) malgré la présence de deux organisations nous avons des possibilités de travailler en commun sur pas mal de points »¹⁶⁸. Cette unité d'action est d'autre part vivement souhaitée par les responsables cégétistes qui sollicitent les responsables Force ouvrière régulièrement.

Mais très vite, les bonnes intentions des responsables et militants Force ouvrière font place à l'animosité, notamment après les grèves de la fin de l'année 1948, rompant toutes négociations et ententes. Le préfet note dans un de ses rapports qu'« à part de rares exceptions de durée très limitée, elle [l'UD CGT-Force ouvrière] se refuse à participer aux actions entreprises par la CGT »¹⁶⁹. Au fil des années, les conditions ne s'améliorent guère,

¹⁶⁷ Robert Goetz-Girey, *La pensée syndicale française, militants et théoriciens*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, p. 110.

¹⁶⁸ ABTA, 2.3.03, PV CA de l'UD CGT, 27 décembre 1947.

¹⁶⁹ ADML, 303W9, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 1953.

aboutissant même à un affrontement physique entre Patoux et Girault, secrétaire de l'UL CGT d'Angers en juin 1953.

Pourtant, l'unité d'action est présentée par les responsables de l'UD CGT à différentes occasions : le 11 septembre 1951, pour défendre des revendications économiques et sociales ; en décembre 1953, pour un rapprochement sur la question de l'Indochine ; en janvier 1954, pour une action en faveur de l'application du nouveau salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et un courrier du 14 juin 1955 fait même office de demande en vue d'examiner « ensemble, les conditions de la reconstitution de l'unité syndicale »¹⁷⁰. Cette proposition est refusée catégoriquement par la commission exécutive de l'UD CGT-Force ouvrière.

Les échanges avec l'UD CFTC¹⁷¹, au travers d'une correspondance beaucoup plus fournie et affable, semblent plus constructifs. D'ailleurs, dès le 30 juin 1948, sur une initiative de l'UD CGT-Force ouvrière, une entente est concrétisée par l'institution d'un cartel interconfédéral, regroupant également la CGC et la CNT¹⁷².

Ce « comité de lutte et de coordination » agit en faveur de la suppression des limitations de salaires et surtout en faveur de « l'application immédiate d'une baisse autoritaire d'un minimum de 10 % sur tous les produits industriels et les produits de premières nécessités »¹⁷³. Cette décision prise en Maine et Loire est le pendant des relations établies au niveau confédéral¹⁷⁴, mais par ailleurs dans le département une lutte commune contre les prix abusivement élevés sur les produits alimentaires avait été lancée dès 1946.

¹⁷⁰ Archives UD CGT-FO, 2RO1, relations de l'UD avec d'autres centrales syndicales, 1948-1969, correspondance de l'UD CGT-FO avec l'UD CGT.

¹⁷¹ CFTC ou Confédération française des travailleurs chrétiens.

¹⁷² CGC ou Confédération générale des cadres voit le jour en 1944 et CNT ou Confédération nationale du travail rassemble les militants syndicalistes de tendance anarchiste, ayant quitté la CGT en décembre 1946 pour former une nouvelle confédération, se réclamant de l'indépendance du syndicalisme et dénonçant la colonisation de la CGT par les communistes.

¹⁷³ Cf. annexe 7 p. 207. Archives UD CGT-FO, 4AR1, résolutions et engagements syndicaux, 1948-1960.

¹⁷⁴ Un cartel interconfédéral de la baisse des prix est instauré en 1948 comprenant la CGT-Force ouvrière, la CFTC et la CGC.

Des actions sont menées et des meetings sont organisés au niveau départemental,, notamment le 24 septembre 1948 à la suite d'un appel national à la grève par exemple.

Alors que le Cartel interconfédéral de la baisse disparaît suite à la dévaluation d'octobre 1948, des rencontres sont organisées régulièrement entre les responsables de ces UD, notamment en juillet 1949, sur la question du chômage et des zones de salaires, donnant lieu à des accords ou à une unité d'action pour des revendications précises.

Mais, les responsables de la confédération d'obédience chrétienne entretiennent également des relations avec la CGT, compromettant dans ces cas là, toutes actions communes avec les militants Force ouvrière. Selon un rapport du préfet au ministre de l'intérieur, l'UD CFTC a « à sa tête quelques éléments progressistes qui collaborent volontiers avec la CGT, particulièrement Auger, secrétaire général de l'UD et ancien membre du MPF »¹⁷⁵. Ainsi, le 7 février 1952, Patoux renonce à l'élaboration d'un programme minimum commun, et motive ce refus par le fait que « les quelques expériences (...) tentées depuis la scission dans l'espoir qu'elles pourraient être utiles à la défense des intérêts des travailleurs, [leur] ont confirmé que toute action constructive était impossible à réaliser avec les responsables cégétistes »¹⁷⁶.

Faute de temps, les archives de l'UD CFTC, conservées par l'UD CFDT actuelle, n'ont pu être consultées, elles nous auraient pourtant permis de compléter utilement les informations recueillies et d'aborder en dehors des luttes fratricides des héritiers de la CGT, la nature de la crédibilité accordée à l'organisation CGT-Force ouvrière.

Les dirigeants de l'UD CGT-FO entrent également contacts avec la CNT et la CGC, deux organisations qui n'ont que peu de poids dans le département. Les relations avec le

¹⁷⁵ ADML, 303W9, rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, 1953.

¹⁷⁶ Archives UD CGT-FO, 2RO1, relations avec d'autres centrales syndicales, correspondance avec l'UD CFTC.

groupement des cadres, alors que cette structure est réputée ne pas posséder un caractère ouvrier, semblent réduites à l'époque au cartel interconfédéral de la baisse et à quelques autres réunions. Pour ce qui est de la confédération anarchiste, la proximité des deux UD fera l'objet d'une étude particulière¹⁷⁷.

Les responsables et les militants Force ouvrière instaurent donc un dialogue qui va leur permettre à la fois de s'investir et d'être à l'origine de mouvements revendicatifs dans le département, donnant ainsi l'image d'une organisation présente et convaincante pour la classe ouvrière.

¹⁷⁷ Cf. « Les ambitions de ces “révolutionnaires” », deuxième partie, chapitre B, paragraphe 1 p.